

## RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

### A

**Aa** (*Leonius de*) décl. que, devant lui et ses hommes, *Juta*, fille de Guillaume, fils de Baudouin de Rode (*Rufus*), de Machelen (près de Vilvorde), a cédé à l'abbaye de la Cambre une terre à Machelen, entre la Senne et le lieu dit Hofstade, 1251 : un sautoir (*Cambre*).

GELRE donne ainsi le blason de *her Jan van Aa*, h. du duc de Brabant : de gueules au sautoir d'argent. Volet de sable. C. : deux cornes de bœuf d'argent. — *De Grimbergsche oorlog* (voir *Introduction*, p. 107) blasonne les armes du sire d'Aa : *Van keten met enen sautore* | *Van silvere gaende dore* (I, v. 4820-1).

— *Leonius de A*, miles, décl. que le couvent de Zwijveke tient un fief de lui, 1256; *Leonius dictus de Aa*, dominus de Poller (Pollaere), miles, et *Ymaina*, uxor mea, 1267; le mari : un sautoir. L'écu broch. sur un lion. L., 1256 : ✠ *S' Leonis de* . . . . . C. - sc., 1256 même écu. L. : ✠ *Secretum meum* (*Zwijveke* et *Ninove*).

— (Gérard d'), sgr. de Grimberghe, 1298 (n. st.) : même écu, broch. sur un lion. L. : *S Gerar da sire de Grenberghes* (B., n° 133).

— (Jean van), sire de *Gruijthuse* (*Gruuthuse*) et de Grimberghe, sénéchal du Brabant, jadis prisonnier à Basweiler, où il fut un des chefs de l'armée de Wenceslas, 1374; sc. les quittances de plusieurs

autres combattants, 1374, 5 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix. C. : une tête et col de bélier entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux griffons accroupis. L. : *S' Iohis doi d' Grethse e' d' Greberch* (B.).

Voici comment GELRE donne les armes du *here van Gruithusen*, h. dudit duc : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules au sautoir d'argent; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à la croix de sable. C. : une tête et col de bélier d'hermine, accorné d'or, terminé en volet de contre-hermine, entre un vol d'hermine. Plus loin, il le cite, avec l'écu seul, parmi les vassaux de la Flandre.

**Aa** (Jean van), chev., sire de Grimberghe et de *Gruijthuse*, conseiller de la duchesse de Brabant, sc., avec Nicolas *Chavere*, une quittance de 2000 francs, à compte payé par la princesse à Guillaume *van Tremoillen*, chev., leur cher ami, 1392 : même écu et C. T. d. : un chevalier, vêtu d'un tabbar de l'écu et tenant de la main droite une bannière de l'écu. L. : *S Ioh . . . . . de Aa domini de* . . . . . (B.).

— (Geldolphe) van den *Gruithuse*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Gruijthuse*; i. t. : 2060 mont., 1374 : une croix; écus. en cœur au sautoir. C. comme le précédent. L. : *S Ghildolfes de Grethse militis* (B.).

**Aa.** *Jacop van der A* et *Alfer van der A*, son fils, décl. que l'évêque d'Utrecht, pour une créance de 2900 vieux écus de France, leur a donné en gage *het huijs tot Vollenho, in den scoutampte van Vollenho* (Vollenhoven) *ende van Hasselt*, et l'emploi de receveur *illec*, 1379 : un fascé et un lambel broch. LL., 1° : *S Jacob van der A*; 2° : *S Alfer van der A* (Utrecht).

— (Louis) de Bruges, comte de Wincester, sgr. de *Gruijthuse*, chev., 1481 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un sautoir. C. : une tête de chèvre ou de bélier, sur un col allongé, entre un vol. T. d. : un h., vêtu d'un tabbar de l'écu; la tête est cassée (C. C. B., c. 108).

— (Les échevins d'), à Leeuw-Saint-Pierre, 1464, 81 : un sautoir, accompagné en pointe d'une croisette pattée (C. D. d., 1).

— (Guillaume van der), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 4476 m., 1374, 8 : échiqueté; au fr.-q. chargé d'un oiseau. L. : *S her Willem van der A* (B.).

*Her Gosen van der A*, vassal du Brabant, portait, d'après GELRE : échiqueté d'or et de gueules; au fr.-q. d'argent chargé d'une merlette de sable.

— (*Wilhelmus de*), chev., échevin de Bois-le-Duc, 1389 : même écu. L. : . . . *ni Willi de Aa* . . . . . *scabi b* . . . . . (M. J. A. G. Juten, à Berg-op-Zoom).

— (*Gerardus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1412 : même écu, brisé d'un lambel (Mal.).

— (Gérard van der), échevin de Malines, 1322, 9, 34 : échiqueté; au fr.-q. chargé d'une merlette. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf (Mal.; S. T., 44).

— (Nicolas van der), 1305 : trois losanges. C. cassé. Jacques (fils de Nicolas), 1320 : même écu, brisé au point du chef d'un croissant. C. cassé; on voit, à s., un demi-vol. Adrien (fils de Nicolas), 1391 : même écu, sans brisure. C. : un chien braque assis, entre un vol. Corneille (fils d'Adrien), 1620 : mêmes écu et C. (U.).

Ces quatre personnages scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Guillaume van der), échevin de Rotterdam 1587 : trois huchets, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : un vol (U.) (voir **Au(we)**, **Au(e)**, **Bruxelles**, **Grimberghe**, **Jonckman**, **Monix**, **Polet**).

**Aalberg**, voir **Spierinc**.

**Aalsvoort**. Guillaume van der *Aelsfort* sc. pour les héritiers de feu Jean van Tuijl, jadis prisonnier de Basweiler sous la bannière de Cranendonck; i. t. : 360 mout., 1379 : une roue en cœur, entre deux

fascés. Le champ est hachuré entre les fascés. L. : *S Will . . . n der AIsvor'* (B.).

**Aalsvoort**. Vastrait van der *Ailsfort*, échevin d'Herpen, 1357 : une fasce entre deux burelles, surmontée d'un lévrier élané (Duss., *Cl.-Mark*, n° 609).

**Aarle**. Jean van *Ayrl*, juge à Cranenburg, 1360 : deux fascés; entre celles-ci un écu. à trois pals. L. : *S Iohannis de Arle* (Duss., chap. d'Essen, N° 42).

**Abbaye**. Charles de *l'Abeye*, dit de *Semoriers*, écuyer, bailli de Flobecq et de Lessines, décl. avoir reçu un dénombrement de fief, de Christophe de Lateur, fils de feu Jean, 1337 : un . . . (fruste) et une bordure engrêlée; au chef chargé d'une aigle. C. : . . . ; on voit une partie d'un vol (Fiefs, n° 40268) (voir **Hallet**).

**Abbeke**, voir **Habbeke**.

**Abeele** (Henri van den), chevalier, reçoit une rente du Brabant, 1366, 79 : trois hamaides. L. 1379 : . . . . . *ici militis de Ab . eele* (B.).

— (Henri van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Wedergrate; i. t. : 260 mout.; 1374 : trois hamaides, la 1<sup>re</sup> chargée à d. d'un anelet (sans timbre) L. : *S Henric van den Abele*. Le même (*Abbeele*) sc., en 1386, un reçu relatif à une indemnité du chef de ladite bataille : même écu. C. : deux aiguières affrontées. L. : *S. Henric van den Abele* (B.) (comp. **HAMAIDE**).

— (Henri van), à Anvers, où il possède une maison, 1420 : trois hamaides. T. : un ange (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 6 à 10).

— (Florent van den), chevalier, sc. le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, 1430 : trois hamaides, la 1<sup>re</sup> chargée à d. d'une étoile. C. : deux bouteilles. S. : deux griffons (C. C. B., 465).

— (Jean van den), h. de fief d'Englebert d'Enghien, à Tubize, 1436 : trois hamaides. C. : deux aiguières affrontées. L. : *S Jan van den Abele* (abb. de W.-B., 4007).

— (Jean van den), échevin de Léau, 1618 : six (3, 3) étoiles; le bas de l'écu est cassé (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond attribue à la famille van den Abeele : d'azur à sept (3, 3, 1) étoiles d'or.

**Abelijn** (Philippe), écoutète, à Tronchiennes, de la dam<sup>le</sup> de Tronchiennes et de Jean van Artevelde, son mari, 1547 : une fasce, surmontée d'un lambel (Els.).

**Abels** (Abel), échevin de Malines, 1387, 92, 3, 5, 6, 9, 1400, 3, 4, 8, 12, 3, 7, 20, 1, 8 : un coq; au chef chargé de trois annelets (Mal.).

**Abertijns** (Jean), échevin de Saint-Trond, 1433, 5 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants ou tourteaux ; au fr.-q. brochant, chargé d'un lion. C. : un écran échanéré, chacune des pointes garnie d'un besant, ou tourteau (Ord. ; S.-T., IX).

— (Gisbert), échevin de Saint-Trond, 1439 : même écu. C. : un écran échanéré de l'écu (Ord. ; S.-T., VI et VIII).

— (Paul), écoutez de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1486 : même écu. S. s. : un griffon assis (Ord.).

— Adam *Abertijns*, échevin de Saint-Trond, 1408 : quatorze (4, 4, 4, 2) besants ou tourteaux, et une aigle éployée, en pointe, entre les deux derniers ; au fr.-q. ch. d'un lion. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (S.-T.) (Fig. 4).

**Abioule** (Jean), maire de l'église St-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de Merdorp, 1533 : un croissant, surmonté d'une étoile. L. : *Jehan Abioule* (Heijl.).

**Abcoude**. *Ghijssbrecht van Abicoude, Sueder van Zulen* (Zuilen) (1<sup>o</sup> loco), tous deux chev., et d'autres, promettent de servir le comte Jean de Hollande, contre tous, sauf l'évêque d'Utrecht, leur suzerain, etc., 1298 : trois colonnes (*Zuilen*), surmontées d'un lambel. L. : *S' Ghiselberti de A . . . vde militis* (Graaf.).

— *Zueder*, sgr. d'*Abcoude*, chev., se un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : trois colonnes et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S' Zee'i de Abcoude milit' Utrecht*

— *Ghisebrecht*, sgr. d'*Apcoude*, chev., h. de l'évêque d'Utrecht, 1356 : dans le champ du sceau, un lion assis, coiffé d'un eq. cour., cimé d'un vol. Le eq. accosté de deux hérissons affrontés. L. : *S Ghisebti de Apcoude* (Ibid.).

— (Sweder van), chev., sire de Gaesbeek, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 ; sire de Gaesbeek et de Putte, 1360, 8 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois colonnes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour. (B. ; *Baudeloo*).

— (Guillaume van), sire de Gaesbeek, jadis prisonnier à Bâweiler, où il commenda une troupe, sous le duc Wenceslas ; i. t. : 9982 mout., 1374 ; sc. pour son palefrenier et d'autres, prisonniers à la même bataille, 1374 : même écu. L. : *S' Willā van Apcoude rid'* (B.).

— Guillaume van *Apcoude*, sire de Gaesbeek, maréchal de Hainaut, et Zeger van den Heetvelde, chev., bailli de Gaesbeek, décl. avoir reçu de Nicolas de Froijere et de son frère (N. N.), changeurs, à Bru-

xelles, les 2912 mout. et 11 deniers que les sujets de Gaesbeek avaient déposés chez eux, 1378 : même sceau (B.).

**Abcoude**. Sweder, sire de Gaesbeek, Putten et Strijen reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 11200 francs (guerre de Gueldre ?) 1396 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois colonnes ; au 2<sup>d</sup>, un lion cour. ; au 3<sup>e</sup>, un fascé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chargées de 4, 3, resp. 2 flanchis ; au 4<sup>e</sup> diapré, à trois flanchis. T. d. : un h. d'armes, portant à la ceinture une dague et brandissant un fléau. S. s. : un griffon au col duquel est suspendu l'écu. L. : *Sigillum Svederi domi de Gaesbeke de Putte Z de Striene* (B.).

— Le même, 1398 : dans le champ du sceau, un casque cour., cimé d'un vol et accosté de deux lions léopardés, chacun assis dans une niche (B.).

— Jacques, sgr. de Gaesbeek, d'*Apcoude*, de Putten, Strijen, chev., maréchal héréditaire du Hainaut, 1418 : même écu que Sweder, 1396, le 4<sup>e</sup> non diapré. C. : un vol. T. d. : un chev.-portrait (cassé). L. : *S Jacob . . . coude van Putte van Strijen* (Duss., *Clèves-Mark*, N<sup>o</sup> 770).

— Jacques, sgr. des quatre dits pays, caution de Gisbert van *Vijanen* van *Beverweerde* et tuteur de d<sup>lle</sup> Elisabeth van Megen ; 1418, La Haye ; maréchal héréditaire de Hainaut, 1431 ; il sc. en 1432 (n. st.), 48 : dans le champ du sceau, un eq. cour., cimé d'un vol et accosté de deux bourrelets ou meules. L., 1418 : *S Jacob heer van Gaesbeec ende van Abcoude* ; 1431 : *S Jacob heer van Gaesbeec en van Obcoude* (!) (B. et P. D.) (voir *Culenborg*).

Jean, bâtard d'*Abbekoude*, promet, en 1372, de ne jamais se venger du duc de Juliers, dont il fut le prisonnier ; le sceau est fruste (B.).

Voici comment GELRE donne les armes du *here van Gaesbeke*, cité deux fois, parmi les Brabançons et les Hollandais : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, de gueules à trois colonnes d'argent ; au 2<sup>e</sup>, de sable au lion d'argent, cour. d'or (Gaesbeek-Brabant) ; au 3<sup>e</sup>, fascé d'azur et d'or de six pièces, les pièces d'azur chargées de neuf (4, 3, 2) flanchis d'argent (Putten) ; au 4<sup>e</sup>, d'or à trois flanchis de gueules (Strijen). Volet d'or, doublé d'azur. Cq. cour. de sable. C. : un vol d'or.

Le même héraut d'armes cite ainsi le blason du *here van Abcoude*, h. de l'évêque d'Utrecht : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à trois colonnes d'argent ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de sable au lion d'argent, lamp. de gueules, cour. d'or. Volet d'or. Cour. de sable. C. : un vol d'or. Sire Guillaume van *Aptor* de relève la terre de Gaesbeek, par la résignation de son frère, *Zueder*, sgr. de Putten (compte Pâques 1374-Pâques 1375, v. st. ; C. C. B., N<sup>o</sup> 17144, f<sup>o</sup> 47 v<sup>o</sup>).

**Ableiges**. Jacques *dableiges*, conseiller de la ville de Tournai, 1392 : une hure de sanglier ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une hure et col de sanglier. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Jaques dab . . . ges* (Tournai, Chartrier).

Voir ALB. ALLARD, *Le jurisconsulte Jacques d'Ableiges* (Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, T. XXV).

**Abolens.** Jean d'Abolyn, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 118 mout., 1374; son compagnon d'armes, Henri van Dongelberghe, prisonnier à la même bataille, appose le scel dudit à un reçu, 1374 : un trêcheur fleuroné et contre-fleuronné et un sautoir brochant, chargé de cinq coquilles. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf. L. : *S. Jehan dabeleng* (B.).

**Abonnel** (Jean), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1441 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de more. C. : un buste de more. T. d. : un ange. L. : *Seel Jehan Abonnel* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 43).

Voir sur lui *La Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du Roi, etc.*, par JEAN DE SEUR, qui l'appelle : *Jean Abonnel, à Bonnel et à Bomiel*.

**Abous**, voir **Hontoir**.

**Abraen** (Pierre), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 304 1/2 mout., 1374 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écu. à trois fleurs de lis p. c. L. : *S' Petri dicti Abr.* en (B.).

**Abraham** (Gérard), h. de fief de Flandre, sc. un acte du bailli d'Ypres, 1284 : un chevron, accompagné de trois lions. L. : *S' Gherart Abraham* (Nam., Nos 171 et 173).

**Abris**, voir **Genappe** (?).

**Absoloen** (Henri), 1352, 3 (n. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un macle. L. : *S' Henrici Absolonis scab lov'* (S.-G.).

— Josse *Absolons*, 1401, 2 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écu. chargé de trois fleurs de lis p. c. L. : *S' Ivdoci dei Absoloe* . . . . . (Diest, l. « Échevinages et bancs divers », et S.-Pierre, A. G. B.).

— (Henri), 1408 : un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : *S' Henrici Absa* . . . . . *lovanien* (S.-G. et *Afflig*).

— (Henri), 1419 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un écu. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : *S' Henrici Absoloens scabi lov'* (S.-G. et *Afflig*).

— Josse *Absoloens*, 1420, 7, 36, 7, 40 (n. st.) : trois fleurs de lis p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S' Ivdoci Absloens scabi lov'* (*Afflig*, *Heijl.* et S.-G.).

Tous ces Absoloen(s) et Absolons sc. en qualité d'échevins de Louvain.

**Adam** (André), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1384 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe, à s., d'une étoile à cinq rais. Le côté d. de la pointe est cassé. S s. : un griffon (Mons; H. de fief).

**Adeghem.** *Egidius de A[e]denghem*, 1312, 5, 32 : une croix, les trois bras supérieurs alésés et recroisetés. L. : *S Egidü* . . . . . (N. et Mal.).

A. VAN DEN BYNDE l'appelle, à tort, *de Edeghem*.

— Arnould van *Aedeghem*, 1382 : six (3, 2, 1) croissetes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête imberbe, coiffée d'un turban, entre un vol (Mal.).

— Jean van *Aedeghem*, 1379, 81, 3, 4, 7, 8, 91, 2 : même écu; au fr.-q. broch. chargé d'une tête de femme chaperonnée; l'écu muni d'une bordure (simple) (Mal.).

— Gauthier van *Aedeghem*, 1398, 9, 1401, 6, 13, 4, 5, 8 : l'écu d'Arnould, 1382, brisé, en chef, à d., d'un écu. à trois pals, broch. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux aigles. L. : *S' Walteri de Edegheem* (Mal. et B.).

— Etienne van *Aedeghem*, 1404, 5 : mêmes écu, C. et S. que Gauthier (Mal.).

Tous ces A[e]de[ng]hem sc. en qualité d'échevins de Malines.

**Adeljen** (Pierre), échevin de Nimègue, 1521 : une bande, chargée de trois écus., chacun à trois pals. C. : un vol de l'écu, la bande transformée en barre sur le demi-vol, visible. L. : *Peter Angelijen* (Geld.).

**ADENDONC** (Arnould van) — fils de sire Godefroid — écuyer, sc. un reçu de Henri van Wijnhorst, qui l'appelle *mijnen swager*, 1365 : un cœur renversé, en chef, à d., percé d'une flèche, le tout posé en bande, accompagné en chef, à s., d'une rose. L. : *Arnoldi de Ad* . . . . . (B.).

**Adin** (Jean), bailli et semonceur du sire de Robaeijs (Roubaix), dans sa seigneurie de Ten-Ackere, à Courtrai, 1438 : trois roses et un trèfle en cœur (Els.).

— (Guillaume), fils de Pierre, vassal, à Rollegem, de Georges, seigneur de Halewijn, Rollegem (*Rodelghem*), etc. 1514 : même écu (Fiefs, N° 10634).

**Adornes** (damoiseau Jacques), seigneur de Ronsele, etc., tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, la seigneurie *'t Laetscip*, à Somerghem et à Ronsele, 1531 : une bande échiquetée, à trois tires. C. : une aigle iss. L. : *... qves Adornes signevr de Ronsele* (Fiefs, N° 3322).

**Adriaens sone** (Jean), sc., parmi les *keerslude*, une charte de Florent, sire de Borssele et de Souburg, 1435 : trois losanges (C. C. B., 113).

**Adriaens** (Antoine), échevin de Sint-Geertruidentberg, 1532 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'un . . . (N.-D., Anvers, *capsa rerum extraord.*).

**Adriaens zone** (Henri), *kuerscepen* de Westsouburg, 1539 : une arbalète (C. C. B., 80).

**Adriaenssens**, voir **Puers**.

**Aecken** (Corneille van), échevin de La Haye, 1353 : une marque de marchand. C. : un vol (S.-T., XII) (voir Fig. I).

**Aelbrechs** (Jean), échevin du duc à Overijssche, 1491 : une couronne de feuillage, fleurie de cinq roses. T. : un ange. Le sceau porte : *Aelbrechts* (C. C. B., 107).

**Aelbrechts soen** (Martin), échevin de Heusden (Brab.), 14... (la date est déchirée) : trois poissons étetés et, au point du chef, une étoile à cinq rais (Mal.).

**Aelbrecht, dit de Borsere** (Ghiselin), tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1430 : une fasce, chargée d'une étoile et accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'une rose (Fiefs, N° 4148).

**Aelbrechts, dit de Bors[s]ere** (Josse), échevin de Bruxelles, 1492, 3 : une rose ; au chef chargé de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Joes Aelbrechts* (E. G., 337, et Brux.).

**Aelman(s)** (Francon), échevin de Malines, 1361, 5, 7, 8, 9 : une étoile (Mal.).

**Aelrixs soen** (*Gherijt*), bourgeois d'IJsselsteijn, 1416 : une fasce, chargée de deux fers à cheval et accompagnée en chef d'un marteau et d'une pince et en pointe d'un crampon. L. : *S Gert Aul . . soen* (Holl.).

**Aelst** (Jean van), écuyer, changeur à Louvain, 1368 : une étoile et une bordure (simple) (B.).

— (Englebert van), échevin de Bruxelles, 1484, 6 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce sommée d'un lion iss. C. : une femme iss., entre un vol. T. d. : une damoiselle ; S. s. : une licorne (E. G., I., 336).

— (*Egidius de*), échevin de Bruxelles, 1491 : mêmes écu et C., la fasce des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> abaissée et le lion iss. du bord inf. de la fasce. L. : *S Gielis van Aelst* (E. G., I., 360 et Brux.).

**Aer** (Gauthier van der), h. du duc de Clèves, 1418 : une fasce. L. : *S Wolteri van de . . r* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

GELBE donne ainsi l'écu d'un *Gerairt van der Aer*, h. du comte de la Mark : d'argent plain ; à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.

**Aerde** (*Mauricius de*), *canonicus ecclesie Sancti Martini Embricensis* (Emmerich), diocèse d'Utrecht,

1385 : une fasce, accompagnée en chef de deux têtes d'aigle, adossées, et en pointe d'une fleur de lis. L. : *S Mauricii de Aerde canonici* (Duss., *Emmerich*, N° 75).

**Aerdjans** (Laurent et Jean), bourgeois d'Anvers, jurent fidélité à Louis de Male, 1358 ; tous deux : trois oiseaux ; au fr.-q. brochant, chargé d'un dragon (*Draeck*). L. du premier sceau : *. . igillum Lavrentii di Aerdj . .* (Fl.).

Pierre Aertjans prête aussi, en 1358, le serment de fidélité au comte de Flandre ; son sceau est tombé (Fl.).

— Laurent *Aert Jans*, échevin d'Anvers, 1381, 96, 9, 1424 : même écu ; les oiseaux aux becs recourbés (Hôp. S.-Elis. ; *Buiteng.* II).

**Aerleboud** (Laurent) tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1405 : d'hermine à la flèche émoussée, renversée, posée en bande, accompagnée de trois losanges. S. s. : un aigle (Fiefs, N°s 887 et 915).

— Jean *Aerlebouds* tient, dudit château, un fief à Wulpen, 1403, 21 : même écu (Fiefs, N°s 1068, 75).

**Aernts sone** (Pieter), échevin de Middelbourg (Zél.), 1451 : deux fascées ondées, haussées, et, en pointe, trois (2, 1) losanges. L'écu posée sur une aigle éployée (C. C. B., 413) (Fig. 2) (comp. les armes de Cats).

**Aerschot**. *Karolus de Arscot*, miles, cède à l'église de S<sup>te</sup> Gertrude, à Louvain, le patronat de l'église de *Bethegeim* (Betecom), 13 août 1243 ; *Karolus, miles de Arscot*, se porte garant pour Arnould, fils aîné d'Arnould, sire de *Weinsemael* (Wesemael), *apud Wuram* (Tervueren), mars 1245-6 : type scutiforme ; trois fleurs de lis (complètes). L. : *✠ S Karoli militis de Arscot* (S.-G. et abb. d'Oplinter, A. G. B.) (voir **Biévène**, **Hauwel**, **Rivieren**, **Stalle**).

*De Grimbergse oerlog* (voir ci-dessus, p. 107) décrit ainsi la bannière du *here van Aerscot* : *Van selveren met drie telien diere | Van sable, daer in gevracht* (II, v. 1960-2).

— Jean van *Aerscot*, échevin d'Aerschot, 1387 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de deux roses, rangées en bande. L. : *. . . . . Arscot scab . . .* (S.-G.).

**Aertsz** (*Claes*), *heemraad* du pays d'Altena (Pays-Bas), 1503 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté, brochant, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Gand, Baude-100).

**Aert Rychoults zoon** (*Henrick*) (Le sceau porte : *Richoults S'*), échevin de Heusden (Brab.), 1508 : trois écoreuils C. : un vol (Mal.).

**Aerts zoen** (*Adriaen*), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1515 : une étoile à cinq rais et un cerf passant en chef et un lièvre accroupi en pointe (N.-D., Anvers, *capsa rerum extraord.*).

**Aerts zoon** (*Henrick*), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1519 : un coq. L'écu suspendu à une courroie, tenu par un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule gauche (N.-D., Anvers, *capsa rer. extraord.*).

**Aertrijcke**. Gilles d'Artricke, échevin de Bruges, 1330 : six (3, 2, 1) aiguères (Fl.).

— Jean van *Aertrike*, haut-reneur (*hoeft-redenaer*) du comte de Flandre, 1353 : même écu. C. : un ... entre une ramure de cerf (Fl.).

**Afscheijde** (*Johannes de*), échevin de Malines, 1435, 6, 9, 40 : deux glaives, les pointes en bas, passés en sautoir, accompagnés en chef d'un cœur (Mal.).

**Agimont**, voir **Looz**.

**Agone** (*Raymundus de*), prior *Montis Arbedonis* (Montauberon) in *ecclesia Magalonensi* (Maguelone), *vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus* de l'évêque de Cambrai, relève de sa naissance illégitime Florent, fils de noble homme Florent Berthout de Malines, chevalier, 1309 : type ogival; dans le champ du sceau, la Vierge en pied, portant l'enfant Jésus, sous un dais; dans le bas, un prêtre agenouillé, accosté de deux écus, chacun à trois bandes. Le même écu sur le contre-scel (Duss.; *Jul.-Berg*, N° 489).

Ce bâtard ne serait-il pas ce dominus *Fleurkinus de Mechlinea*, dont le fils, *Henricus de M.*, releva, comme héritier de feu son père, certains biens sous Contich (compte de S<sup>t</sup>-Jean 1382-1383; C. C. B., N° 17144, f° 140; comp. de RAADT et STOCKMANS, *Gesch. der gem. Schelle*) ?

**Ahaus**. *Bernardus nobilis miles dictus de Ahus*, de l'aveu de sa mère, de sa femme, de leurs héritiers et de leurs cohéritiers, donne, au couvent de Werden, leur *curtis de Lengerike* (Lengerich), *dotem, ecclesiam, liberos, venationes, piscationes, iudicia*, avec prairies, terres, etc., et reçoit, en échange, *curtim, dotem, ecclesiam et mansum que vocatur Tie* (Thie) in *Lere* (Leer), 1269 : type scutiforme; écartelé de ... (diapré) et de ... — L. :  $\star$  *Sigillum Berhardi (!) de Ahus* (Duss., *Werden*, N° 48) (voir **Borkelo**).

— *Dominus Bernhardus, vir nobilis dictus de Ahuys*, se, un acte de *Theodericus de Lymborch, miles, dictus Snycke*, et de son fils, *Theodericus*, qui, *supra arrestatione in nos facta, nomine spectabilis viri domini Adolphi, comitis de Monte, per Gobelinum dictum Schoke, officium eiusdem comitis apud Angehermunt* (Angermund), renoncent à tous leurs biens dans le pays de ce comte, 1327 : type scuti-

forme; même écu. L. :  $\star$  *S' ... nard* ... sc encore : *Th. de Lymborch* et ses fils, Jean et Thierry (Duss., *Jul.-Berg*, N° 322).

**Ahaus**. *Hermanus, domicellus in Ahus*, sa femme Agnès, et Bernard, Ludolphe et Agnès, leurs enfants, renoncent, en faveur de l'abbaye de Werden, à l'avouerie de la *curtis in Elwether* (Elfter), *dicta Monekinchof prope Aldenzele* (Oldenzaal), et de ses dépendances, 1338 : même écu. L. :  $\star$  *S' Hermannii de Ahes* (Duss., chap. de Werden, N° 107).

GELRE donne ainsi le blason de *Jonker Ludolf van den Nahuis*, nom retouché par une main moderne, homme de l'évêque de Munster; écartelé d'or et de gueules.

**Ahin**, voir **Dahijn**.

**Aighechin** (Jean), sergent du roi de France, au bailliage de Tournai, Tournais, etc., 1397 : une merlette en cœur, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (Tournai, Chartrier).

**Aigremont** (*Anseils et Ansiaus*, sire d'), avoué de Tournai, et *Sar[r]e*, sa femme, 1234 (2 chartes); le mari : un lion. L. :  $\star$  *Sigillum Anselmi de ... romonte*. La dame : type ogival; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis. Sans blasons. L. : *Sigilm Sarain de Nav.* (Ibid.).

Il était fils de *Gillon*, avoué de Tournai.

— *Reniers li Borgnes daigremont*, chev., avoué de Tournai, 1288 (2 actes) : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à une fasce d'hermine. C. : un éventail. L. : *S' Reneri le Borgne de Agremo avocati (!) de Tornaco*. L. du c.-sc. :  $\star$  *Secretvm Reneri* (Ibid.).

L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., édité par DOUET DARCO, donne au sire d'Erquemont : de gueules à une fesse d'argent.

**AIJLSHOVEN** (*Stephanus de*) et *Jacobus de Hu-kelhoven, milites* (voir celui-ci), décl. que *Stephanus de Brakele, filius Godefridi de Brakele, militis*, a vendu au sire de Heinsberg, *hereditatem apud Brakele*, 1308 : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants (Duss., *Jul.-Berg*, N° 187).

**AISCHE, AYS**. Jean *Daysche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 458 mout., 1374 : une bande, entre deux bâtons, et un lambel brochant. L. : *S Johannes dais* (?) (B.).

— Jean d'Ays, châtelain de *Mirewart* (Mirwart), pour le comte de Namur, 1420 : même écu, sans le lambel. C. : un vol de l'écu; sur l'aile dextre la bande est transformée en barre, les bâtons y sont posés en barre (Nam., N° 1349).

**Aivry**. Gilles d'Avry, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 184 mout., 1374 : un chêne non englanté. C. : une tête et col de cygne. L. : *Gillet daivrey* (B.).

**Aijwen**, voir **Lierre**.

**Aix** (Gérard d'), h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1498 : un nœud (Fig. 3) (V<sup>ie</sup> Des-maisières).

— Herman (nom?), doyen d'Aix-la-Chapelle et prévôt de Werden, sc. des actes de Paul de Huchghaven, chev., 1337, et de son parent Jean d'Isenburg, sire d'Arenfels, 1343 : une croix; écus. en cœur à quatre pals (Merode?). L'écu tenu par un Charlemagne en pied, cour., accosté des mots : *Magn' Karol*. L. : *S' Herman . . . . i ecce beate Marie aqvēsis* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>os</sup> 391 et 435) (voir **Bombaye, Esch**).

**Achte** (Jean van de), échevin de Vilvorde, 1307 : trois macles, renfermant chacun un tout petit macle; un bâton brochant (*Afflig.*, I).

**Achterlinc** (Jean), tenancier du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, 1428 : une marque de marchant, accostée en chef de deux roses (Mal.) (voir Fig. II).

**ACHTERNAKEN**, voir **Echternach**.

**Ackere** (Jean van den), échevin de Malines, 1369, 71 : trois oiseaux; au fr.-q. broch., chargé d'une plie, posée en bande (Mal.) (voir **Beghijns, Iseghem**).

A. VAN DEN EYNDE l'appelle de *Nackere*.

**Ackere** (Barthélemy van) tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1314 (n. st.) : un chou (Fiefs, N<sup>o</sup> 3791).

**Ackooij**, voir **Waardenburg**.

**Acosse**. Jean d'Achoce, h. du comte de Namur, 1331 (n. st.) : trois étriers (Nam., N<sup>o</sup> 326).

**Alaerts** (Gauthier), fils de Louis et mari de d<sup>lle</sup> Anne Bloms (fille de Jean), qui tient, du château de Gand, un fief à Oostwinkel, hérité de d<sup>lle</sup> Anne Muuls, fille de Jean, sa parente (*nichte*), 1544 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) aigles. C. : une aigle iss. L. : *Galtervs Alaerts* (Fiefs, n<sup>o</sup> 3241) (voir **Luijthen**).

**Alard** (Jean), bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : un chevron, accompagné en chef de deux croisettes et en pointe d'une tête de lion. L. : *S Jan Heys sone* (Nam., N<sup>o</sup> 741).

**Albert** (Louis-Joseph, comte d'), prince de Grimbergh, chambellan, ministre et conseiller intime d'Etat de Bavière, etc., 1730 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion cour.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de gueules à neuf (3, 3, 3) macles, accolés et aboutés. Manteau et bonnet de prince (M. Carly, à Florenville).

**Aldemarct** (Albert), drossard de Griethausen, 1417 : une coupe. L. : *Sigillum Alberti Aldem . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N<sup>o</sup> 743).

**Aldenhoven**, voir **Schinman**.

**ALDEROYDE** (*Bruno de*), armiger, vassal du comte de Looz, 1340 : plain; au chef chargé à d. d'une coquille. L. : *S Brenonis de Alderode* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 441).

— Renier van *Alderode* reçoit en fief, du duc de Juliers, *minen hoff zo Moerke* (Morken), avec 24 journaux de terre, *so binnen Moerken ind dar buyssen*, 1370 : plain; au chef chargé à d. d'une étoile à huit rais. L. : *. . . . naldi de Ald . . . .* (Ibid., N<sup>o</sup> 843) (voir **Harf**).

**Aleijn** (Pierre), échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée. L. : *Scogil Petri Allein* (Fl.).

**ALFEN**, voir **Alphen**.

**Alfter, Alfteren**. Conrard van *Alftere*, maréchal héréditaire et h. de l'archevêque de Cologne, 1373 : un fascé et un lion cour., à la queue fourchée, broch. Cq. cour. C. : un pied de cerf (Duss., *Col.* N<sup>o</sup> 950) (voir **Bauwens, Bellens**).

— Conrard, maréchal d'Alfter, conseiller et ami dudit prélat, 1393 : un burelé (!) et un lion cour., à la queue fourchée, brochant. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf (Ibid., N<sup>o</sup> 1168).

— Thierry van *Alfteren*, sire de *Mousart, Moufart Mofort?*, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1389, 90, 3 : même écu que Conrard, 1373 (fascé), le lion chargé d'un écus. à la fasce de cinq fusées (Hamal). L. : *S Dideric van Alfteren* (B.).

GELRE donne ainsi les armes du maréchal d'Alfter : fascé de gueules et d'or, au lion d'argent, à la queue fourchée, broch. Le eq. d'or, cour. de gueules. Volet d'hermine. C. : une demi-jambe de cheval d'hermine, le sabot de sable. *Theodericus de Alftere, dominus de Moufart (Monfort?)* relève, du Brabant, *per mortem domini Johannis, domini de Hammole, aci eius*, une rente sur Maestricht (compte S<sup>t</sup>-Jean 1388-89; C. C. B., N<sup>o</sup> 17144, f<sup>o</sup> 244).

**Algesheim**. Pierre van *Algissem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim; i. t. : 130 1/4 mout., 1374 : une fleur de lis. L. : *. . Peder d . . Algeishe . .* (B.).

**Aliche** (François), échevin de Namur, 1312 (n. st.) : un lion nais, et un huchet contourné en chef et un autre lion nais, en pointe (Nam., N<sup>o</sup> 381).

**Alistoc** (Bettin), h. de fief du comte de Flandre, sc. un charte du bailli d'Alost, 1363 : une jumelle, la 1<sup>re</sup> burelle découpée et soutenant à chacune des deux extrémités intérieures une vergette retraitte, le tout accompagné en chef de deux annelets. L. : *S Benedicti Alistoc* (*Afflig.*) (Fig. 4).

**Alost** (Jean) tient du château d'Alost la *gruute* (1) de cette ville, 1456 : même écu, mais un 3<sup>me</sup> anneau en pointe. T. : un ange (Fiefs, N° 4650).

(1) Redevance de 6 deniers parisis sur chaque brassin de bière, et de la même somme sur la bière importée, soit un tonneau, soit davantage. Voir aussi, pour la *gruut*, au nom de *Luijcx*.

**Alkemade**. *Aleid*, dame d'*Almade*, et Henri, son fils, donnent en amodiation une terre dite *Blomevenne*, 1293 : dans le champ du petit sceau ogival, dame debout, tenant deux écus : A, un lion, à la queue fourchée; B, un lion. L. : ✠ *S Aleidis de Almade* (Holl.).

— Henri, ci-dessus, 1293 : un lion. L. : ✠ *S Heenric van Almade* (Ibid.).

— Florent van *Almade*, *godshuus berader in Warmonde* (Warmond), vend (avec 2 autres) une rente à l'abbé d'Egmont, 1326 : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S Florenci de A . . . . .* (Egmond).

GELRE donne ainsi les armes de Guillaume van *Almade*, h. du comte de Hollande : d'argent au lion de sable, armé et lamp. de gueules, cour. d'or.

**Alken** (Adam van), échevin de Saint-Trond, 1559 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion; au 2<sup>d</sup>, trois oiseaux. C. cassé (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne : coupé; au 1<sup>er</sup>, d'or au lion léopardé de gueules, accompagné de quatre billettes couchées, 3 rangées en chef, une en pointe, à dextre; au 2<sup>d</sup>, d'or à trois oiseaux de sable, becqués et membrés de gueules.

**Allamont**. Eugène-Albert, évêque de Gand, comte de Brandeville, Everghem, etc., 1671 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion cour.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un croissant; au chef de quartier, chargé d'un lambel. L'écu sommé d'un chapeau d'évêque. L. : ✠ *S Eugenii Alberti d'Allamont dei et ap s g episc gand com d'Ever* (Zwijveke).

**Allauwe**. Louis *Alauwe*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : trois pensées, sans tiges. S. s. : un singe assis. Le sceau l'appelle *Allauwe* (Fiefs, N° 10492).

**Allemands** = l'*Allemand* (Conrard), sergent de Binche, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montigny; i. t. : 62 mout., 1374 : parti; au 1<sup>er</sup>, coupé; a, deux maillets penchés; b, plain; au 2<sup>d</sup>, une demi-aigle contournée, mouvant du parti. L. : ✠ *S Conrars li Ale.mans* (B.).

— (Colars), h. de fief du Hainaut, 1378 : même écu. L. : *S Collars li Alemans* (B.) (Fig. 5).

**Almelo** (*Agnes domicella in*<sup>1</sup>, *relicta Egberti, quondam domicelli ibidem, Arnoldus, eius filius, Hadewigis et Coneghundis, filie eiusdem*, vendent à l'abbaye de Werden l'avouerie de la *curtis* de *Monekinhof in Elvether* (Elfter) *prope Aldenzele*

(Oldenzaal), 1338 : parti; au 1<sup>er</sup>, un fascé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chargées de 2 1/2, 2, respectivement 1 1/2 losanges, les demi-losanges mouvant du parti; au 2<sup>d</sup>, un lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Werden*, N° 107).

**Almelo**. *Arnoldus*, précité : un fascé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chargées de 4, 4, respectivement 3 losanges. L. : ✠ *S Arnoldi de Almelo* (Ibid.) (voir **Bevervoorde**, **Grimberg**).

Comp. les armes de *Goor* et de *Grijmberghe*.

**Alpen**. *Sueter van Alpheim*, 1283 : dans le champ du sceau, un lion. L. : ✠ *S Suederi de Alpheim* (Duss., *Col.*, N° 291).

— (Arnould van), chev., drossard de Clèves, 1363; A. van Alpen, sire de *Honepel* (Hönnepel), se porte caution envers Renaud, sire de Schoonvorst, 1370 : un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair. L. : . . *Arnoldi . e Alpen mil* (Duss., *Clèves Mark*, N° 400).

— et *Alpen* (Gumprecht van), voué de Cologne, chev., décl. que feu Englebert, comte de la Mark, et Adolphe, comte de Clèves, ont payé certaine somme à feu son père, sire Gumprecht, avoué de Cologne, et à feu sa mère, leur parente (*nichte*), 1376; sc. un acte de Roger van *Alpen*, 1389 : un burelé. L. (1376) : ✠ *S Gyp . . di advoca . . colon* (Ibid., N° 426, et Duss., *Col.*, N° 1128).

Le roi d'armes GELRE blasonne ainsi les armes de l'avoué de Cologne (*voecht van Cueten*) : burelé d'or et de gueules. Volet de l'écu. C. : deux cornes de bœuf de l'écu, garnies de plumes de paon.

— Arnould van *Alpen*, chev., sire de *Honpel*, Jean et Elbrecht, frères van Alpen, fils de sire Arnould, promettent de faire investir, par le duc de Gueldre, Jean van Wijnhorst, fils de sire Henri, de l'avouerie de *Meensele* (Menzelen), d'*Yshem* (Issum) et *yn den Boekholte* (Bockholt), au bailliage de *Berk* (Rheinberg), 1379; Arnould : de vair au lion cour. Jean : un lion (non cour.) et un semé de « clochettes » de vair. Elbrecht : comme Jean, mais le lion cour. (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Arnould van *Alpen* et Marguerite, sa femme, sire et dame de *Honapel*, de l'aveu de leurs fils Jean, écuyer, et Arnould, et de *Wessele* van den Boetelaer, femme dudit Jean, pour se dégrevier de nombreuses dettes, vendent à l'archevêque de Cologne l'avouerie de *Mensele*, au pays de *Berk*, dans l'archevêché de Cologne, 1388; Arnould : même écu qu'en 1379; Marguerite : parti; au 1<sup>er</sup>, les armes du mari; au 2<sup>d</sup>, une fleur de lis (Eijll?); Jean, voir ci-dessous; Arnould, le fils : un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair (Ibid.).

Un Bernard van Eijll sc. le même acte (voir *Eijll*).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. VII

Fig. 1. Sceau de Godefroid, châtelain de Bruxelles (1215).  
Fig. 2. Sceau d'Arnould, sire de la Rochette (1244).



**Alpen.** Jean van *Alpem*, cité, ci-dessus, en 1388; sc. comme parent de Wessel van den Boetzelaer, fils de sire Roger, 1397: de vair au lion cour. (Ibid. et Duss., *Clèves-Mark*, N° 596).

— Gérard van *Alpem* sc. un acte de Roger van *Alpem*, 1389; Gérard, sire d'*Alpem*, chev., sc. un acte du comte de Moers, 1392: un burelé et un lambel broch. C: deux cornes de bœuf burelées (Duss., *Col.*, N° 1128, et *Clèves-Mark*, N° 552).

— Roger van *Alpem* est nommé, par l'archevêque de Cologne, bailli d'Aspel, et chargé de la garde du château de cet endroit et de la ville de *Reys[s]* (Rees), 1389: un burelé, chargé en chef à d. d'une étoile broch. (Duss., *Col.*, N° 1128).

— (Jean van), sire de *Honepel*, 1414: de vair au lion cour. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 436).

— (Arnould van), *huysmarschalk*, écuyer, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410: même écu. L.: *S Arnolt van Alpen* (Ibid., N°s 687-8).

— *Gomprecht, vaiget toe Coelne, herre tot Alpem*, 1416: un burelé. L.: ..... *advocat colo* ..... (Ibid., N° 733) (voir **Boetzelaer, Reifferscheid, Wijnhorst**).

Voir sur cette famille HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hestaye*.

GELRE donne à Jean van Alpen, h. de l'« évêque » de Cologne: de vair au lion de gueules, et au *Voocht van Cuelen*: burelé d'or et de gueules. Capeline fascée d'or et de gueules. C.: deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de quatre burelles de gueules et garnies, chacune, de sept yeux de plume de paon. Il cite encore un *Jan van Alfen*, Gueldrois, avec cet écu: d'or au lion d'azur, armé et lamp. de gueules, et au semé de billottes d'azur.

**Alphen.** Florent van *Alfen* promet de rendre compte à la duchesse de Brabant des biens qui lui ont été délivrés, en 1373, par le receveur de la Hollande septentrionale, pour servir de douaire à cette princesse, 1376: une étoile à huit rais, surmontée d'un lambel. L.:  $\text{✠}$  *S Flor* ..... de *A* ..... *n* (B.).

Voyez *Gysbrechts* (Jacob), échevin de Rotterdam, 1475.

GELRE donne à *Deric van Alphen*, Hollandais: d'argent à l'étoile à huit rais de sable. Voir *Alpen*.

**Alsace**, voir **HAININ**.

**Alsdorf**, voir **Löwenburg, Mule**.

**ALSINGHEN**, voir **Heetvelde**.

**Alt** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t.: 912 mout., 1374: une tour iss., entre deux crénaux, d'un mur alésé, chargée d'un écusson à la bande onnée (?). L.:  $\text{✱}$  *S Johis Helners* (B.).

**Altena.** *Th., dominus de Outhena* (Pays-Bas), écrit, à l'évêque de Cambrai, une lettre, sans date, au sujet

DE RAADT

des dîmes de *Haverdonc* (Haasdonk), *Higen* (Hingene), *Bornehem* (Bornhem), etc.; *Theodericus, dominus de Outhena*, 1224: deux poissons accostés (*Afflig.*).

GELRE donne au *hère van Altena*, h. du « duc » de Hollande: d'or à deux poissons de gueules adossés.

**Altena.** *Zobbo, miles de Althena*, sc. l'acte d'Herman de Davensberg 1298: type scutiforme; trois feuilles de houx. L.:  $\text{✠}$  *S Sobbe m de Altena* (Duss., *Col.*, N° 365).

— (Ludolphe van) sc. un acte de son parent (*neire*) Englebert *Zobbe*, chev., 1372: trois panelles. L.: *S Lvdolphi de Alte* .. (Duss., *Col.*, N° 927).

— Pèlerin van *Althena*, conseiller du comte de la Mark, 1393: une chaîne, posée en pal (Ibid., N° 1165).

— (Ludolphe van), chev., sc. un acte de Ide van *Heese*, 1393; conseiller du comte de la Mark, 1393: trois panelles. L.: *S Lvdolphi de Altena* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 562, et *Col.*, 1165).

— (Ludolphe van), chev., sc. un acte relatif au mariage du duc Albert de Bavière avec Marguerite de Clèves, 1394: trois panelles, renversées (!). L.: *S Lvdolphi de Altena* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 572, 579, 580) (voir **Hegenscheid, Horn, Sobbe**).

GELRE donne ainsi l'écu de cette famille, parmi les Munsterois: trois feuilles de houx (non coloré).

**Altenbochum.** *Johan van Aldenboichem*, drossard d'Unna (Mark), 1417: *Johan van den Grindberg*, dit *van Aldenboichem*, h. du comte de la Mark, 1418: un anneau (Duss., *Clèves Mark*, N°s 746, 765).

**Altendorf**, voir **Horst**.

**Amand** (Lancelot), h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1563, 9, 71, 95: une bande, accostée de deux roses. C: une rose (Mons; Sainte-Waudru, c. I, II et fonds de Hal).

**Amandeau** (Jean), h. de fief de Braine-l'Alleud, 1608, 11; échevin de ce lieu, 1621, 3, 31; sc. pour Maximilien Amandeau, h. de fief, 1634: une fasce chargée de trois étoiles et accompagnée de trois (2, 1) roses. L. (1634): *S Jehan Amandeau* (N.-D., Anvers, arch. concern. une fam. Theijs; abb. de W.-B., 4009).

— (Henri), h. de fief de Braine-l'Alleud, 1631, 4; échevin forain de cette ville, 1650; sc. en 1678: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois croisettes recroisetées; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> une aigle éployée. L.: *S He* ..... *andear* (Ibid., *ibid.*) (Fig. 6).

**Amannus** (*Egidius dictus*), échevin d'Anvers, 1503; un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais (Hôp. S.-Elis. *Buileng.*, I).

**Amboise.** *Monsieur Demboise, de Neelles* (Nesle) et *Tenremonde* (Termonde) et *ma dame Marie, sa fame*, font un accord avec le comte de Flandre, 1334; le mari : un palé. La dame : parti; au 1<sup>er</sup>, palé de quatre pièces; au 2<sup>d</sup>, un lion (qui est de Flandre) (Fl.).

Le prénom du mari est Enguerrand. Sa femme est Marie de Flandre, *dame desdits lieux* (ALPH. L. DE VLAMINCK, *Ino. des arch. de la ville de Termonde* (Termonde, 1866), donne les analyses d'actes de ces époux, des années 1337 à 1353.

— *Her Ingergiet, here van Ambayse ende van Denremonde*, 1345 : type équestre; le bouclier et la housse à un palé. C. : un . . . entre une ramure de cerf (?). Ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : ✠ *Le seel Ingergier . . . . . d Ambaize ch'r.* C.-sc. : écu palé. Sans L. (Ville de Gand).

L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCO, donne au sire d'Ambaize : *paellé d'or et de gueules de VI pièces*,

**Ambresin** (Henris, Bones et Jehans d'), tous trois hommes de loi « manant en le baillerie de Wasseige » (Wasseiges), sc. un acte de 1331 (n. st.); Henris : une jumelle entre deux burelles, le tout surmonté de deux annelets. L. : ✠ *S' Henris danbresin*. Bones : un burelé; au fr.-q. chargé d'une manche mal-tailée. L. : *S' Bon . . . Ambresin de Ree*. Jehans : un burelé; au fr.-q. senestre, plain (Nam., N<sup>o</sup> 524).

Voir *Les hommes de loy et de lignage du comté de Namur*, par M. PAUL ROPS (Extrait du T. XX des Annales de la Société archéologique de Namur).

**Ambresignaux.** Johans d'Ambresinial, échevin de la cour de Saint-Laurent, près de Liège, en la ville de Wasseiges, 1362 : trois merlettes; au fr.-q. broch., chargé d'une force renversée. L. : . . . *Ioh de . . . esin . . .* (Nam., Salz.).

**Amée.** Jehan d'Améeue, échevin de la haute cour, ville et franchise de Floresse, 1316 : un rosier, fleuri de trois pièces, posé sur une terrasse. Le sceau l'appelle *damee* (Nam., N<sup>o</sup> 1383).

L'inventaire imprimé l'appelle *Van Eeven!!*

**Ameijden** (Lambert van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter; i. t. : 141 mout. 1374 : un oiseau et une billette en chef et une autre billette en pointe. L. : . . . *Lambrecht van d'Ameid . . .* (B.).

**Amel.** Thierry d'Amel[le], chev., 1282; chev., sire d'Auvillers, 1292 : une croix cantonnée de quatre aigles (Lorr., Briey, B. 390, Nos 60 et 32).

— Hues d'Amelle, chev., sire d'Auvillers, assigne, comme caution, Henri, comte de Bar, à Jean Anceil (et Ancels), qui lui a prêté 500 livres de petits tournois, 1294 : même écu. L. : . . . *Hvez damelle chevallier* (Ibid., N<sup>o</sup> 21) (voir Billy).

**Amelreex** (Jean), allentier, sc. une charte du maieur de sire Englebert d'Engnien, sous la juridiction de Bogaerden, 1458 : une hache, posée en fasce, le tranchant en bas. L. : *S' Ian Amelreex* (abb. de W.-B., 4007) (Fig. 7).

**Amelsdorp** (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 40 mout., 1374 : trois (2, 1) fers à cheval et une étoile à cinq rais en cœur. L. : *S' Willem van Amelsdorp* (B.).

Dans l'acte le nom est tronqué en *van Hommelsdorp*.

**Amersfoort.** Sire Henri van Amersforde, chev., sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au lambel à cinq pendants broch., chaque pendant chargé de trois . . . L. : . . . *rici de Amerssforde mil . . . . .* (Holl.).

**Amman** (Gilbertus dictus) et *Walterus de Lippenlo, domini de Wesele* (s Gravenwesel), décl. que *Godefridus, filius domini Godefridi, patru domini ducis Brabantie, et Elizabet, uxor dicti Godefridi*, ont transporté au couvent de Sainte-Marie-de-Nazareth un bien *apud Winengheem* (Wijneghem), 1292; Amman : un écu à trois écus. écartelés de . . . et de . . . (N.).

**Ammerzoden.** Arnould van *Ammelroey*, juge du métier de Drimmelen, 1499 : trois pals de vair; au chef chargé d'un renard élané, contourné (N.-D., Auvers; *capell., capsu rer. extraord.*).

**Amoury** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1420 : deux écuereuils affrontés, tenant chacun une noix (deux lions, tenant chacun un besant, ou tourteau?), en chef, et une tour, couverte d'un toit aigu et accostée de deux roses, en pointe (Mons, S<sup>te</sup> Waudru, II).

— (Gilles), père et fils, hommes de fief du Hainaut etc., 1384 : un chevron, accompagné en chef d'une coquille et d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

**Ampen.** *Diderich van Andoppen*, drossard de Mark, 1417 : trois losanges, rangés en fasce. L. : *S' Diderici de Andoppen* (Duss., Clèves-Mark, N<sup>o</sup> 746).

**Amstel.** *Arnoldus de Amstelle*, miles, sc. un acte de l'évêque d'Utrecht, 1277 : une fasce (!) et un sautoir échiqueté broch. : L. : ✠ *S' Arnoldi de Amstelle militis Utrecht*.

— Gisbert, sire d'Amstelle, chev., sc. un acte de Florent, comte de Hollande, 1293 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à un fascé, de huit pièces, et au sautoir échiqueté broch. L. : . . . . . *ti militis de . . . . .* (très endommagé) (Holl.).

GELRE donne au *here van Amstel*, figurant dans la suite de l'évêque d'Utrecht : fascé d'or et de sable de huit pièces, au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, broch.

**Amstel.** Jean van *Aemstel* reçoit du Brabant une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre?), 1357 : une fleur de lis, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Johan van Aemstel* (B.).

**Amstel van Mijnden** (sire Gauthier van), commandeur de l'Ordre Teutonique, témoin d'Ernest van IJzendoorn, au contrat de mariage de sa fille, 1535 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix (Ordre teutonique) ; au 2<sup>d</sup>, coupé ; a, un fascé et un sautoir échiqueté, broch. ; b, trois colonnes (*zuilen*) C. : deux bras parés, soutenant, ensemble, une couronne de feuillage, ornée de roses. S. : deux lions (*Geld.*).

— (*Melis van*), sire de *Croenenborch* (Kroonenburg), sc. avec ledit Gauthier, 1535 : un fascé et un sautoir échiqueté brochant. C. : comme le précédent.

— Antoine van *Aemstell* van M., sire de *Croenenborch*, sc. le compromis d'Antoine van IJzendoorn et de son beau-frère, 1538 : mêmes armes que *Melis*, mais, faute de place, le graveur n'a représenté qu'une demi-couronne de feuillage, ornée de roses (Ibid.) (voir **Wisich**).

**Anceels**, voir **Heijneman**.

**Anceil** (et **Ancelz**), voir **Amel**.

**Ancherin**, et **Aincherin** (Colette), veuve de Henri d'Argier, fait, de concert avec Jean de Brouthières et consorts, un accord avec le gouverneur du duché de Bar, au sujet de la sgrie de Moranville, 1439 : trois pals ; au chef parti ; au 1<sup>er</sup> . . . (indistinct) ; au 2<sup>d</sup> quatre (2, 2) losanges. T. : un ange. L. : *S Colet Ancherin* (Lorr., *Etain*, N° 43).

**ANDANA** (*Gerardus de*, clericus, in curia leodiensi procurator, reçoit une pension du duc de Brabant, 1366 : trois manches mal-taillées ; au fr.-q. broch. chargé d'un losange cantonné de quatre carreaux (B.).

**Andel** (Arnould van), échevin de Bois-le-Duc, 1362 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté broch. accompagné en chef d'une faucille (B.).

**Andelghem** (Baudouin van), h. de fief des époux *Jakemart Halven van Watrepont* et Mathilde van *Meijs*, d<sup>lle</sup> héritière de ten Ackere (à Courtrai), 1368 : une croix, cantonnée de quatre mains, et un lambel broch. (Els.).

**Andels** (Jean van), h. du comte de Clèves, 1383 : deux fascés, accompagnées en cœur d'un écu. fruste. L. : ✠ *S' Iohannis de Anle* (Duss., *Clèves-Mark*, 472).

**Anderen Hove** (Jean van den) sc., pour des tiers (entre autres : Marguerite van Langenhove, fille de Henri, et Anne van Praet, des dénombrements de fiefs sis à Denderbelle et relevant du château de Termonde, 1513, 4 : trois (2, 1) annelets et un

petit flanchis en cœur. T. s. : une damoiselle (Fiefs, N°s 3635, 7 : 3987, 4001, 7, 11 : 4259, 83, 4) (voir **Uffel**).

**Andoppen**, voir **Ampen**.

**Andries.** *Johannes Andrae*, échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau, un éléphant, passant à senestre, portant sur le dos un château (donjon, entre deux tourelles). L. : *S' Ioh' f Andree scabini liern* (Els.).

— *Heinrick Andrisse*, cité parmi les marchands (*coop-liede*) de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1404, 5 : un sautoir engrélé, accompagné en chef d'un annelet. L. : ✠ *Slm Heinric . . . . . ies* (B.).

— *Gillis Andries sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1420 : six fleurs de lis, accompagnées en cœur d'un croissant (C. C. B., c. 180) (Fig. 8).

— *Gilles Andries sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1430 : une étoile, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'un croissant (Ibid., 465).

— Robin *Andries* et Gilles *Andries*, fils de Robert, tiennent, l'un et l'autre, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois (2, 1) roses et une étoile à cinq rais en cœur (Fiefs, n°s 3755 et 3760).

— Henri *Andries* dit *Smeets*, le jeune, échevin du banc et tribunal de Graesen, 1470, 5 : trois carreaux (S. T., c. 40).

— *Andries Andries* (?), conseiller du roi des Romains et de l'archiduc d'Autriche, etc., et leur receveur de Bewesterschelde (Zél.), 1507 : seigneur de Wacken, conseiller de l'empereur et son receveur de Bewesterschelde, tient, du château de Termonde, un fief Grembergen, 1514 : trois flanchis. C. : deux ailes de moulin à vent, en chevron renversé. S. d. : un griffon (C. C. B., c. 407, et Fiefs, N° 3710) (voir **Rivieren**).

**Andrimont.** *Henricus de Andrymont*, armiger, reçoit du Brabant une rente sur Maestricht, 1379 : Henri van *Andrymont*, h. de la duchesse de Brabant et témoin, lorsqu'elle investit son mari, Wenceslas, de la seigneurie et du château de *Boetgenbach*, 1380 : une bande, chargée en chef d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige, et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Henri Mathons* (B. et Lux., c. I, liasse V).

— Henri van *Andrymont*, reçoit du Brabant une rente sur Maestricht, 1389 : même écu. L. : ✠ *S' Henris Mathon*.

— (Henri d') sc. un reçu pour ladite rente, 1389 : même écu, mais un trèfle au lieu de la feuille de tilleul. L. : *S . . . . . dandrimont* (B.) (voir **Bombaye, Presseux**).

Voir sur cette famille HEMRICOURT, *op. cit.*, ad vocem *Mathon*.

**Andrion** (Gauthier), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. l. : 870 m., 1374 : trois roses, surmontées d'un lambel. L. : \* *S Wati-er Andrion* (B.).

La quittance porte : *Andrieten*.

**Androy** (maitre Baudouin), prêtre, chanoine de Nivelles, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1494 : un lion. T. : un ange (*Afflig.*).

**Ane**. Jehan l'Asne, huissier du parlement de Paris, 1389 : trois ânes passants. C. : une tête et col d'âne. L. : . . . l' *Jehan lasne* (Tournai, Chartier).

**Anets** (**Avets**?), voir **Limminghen**.

**Angelien**, voir **Adelijen**.

**Anghereel**, voir **Walle**.

**ANGEREN** (Renier *vamme*), dit van *Brechtinchen*, sc. un acte de *Heyne van Loibech* (Löhbach), *Aylfs broder van Loibech bi Lyschotten* (Leuscheid), jurant de ne jamais rien entreprendre contre le comte Guillaume, ni sa mère Marguerite, comtesse de Berg, etc., 1368 : plain; au chef plain. L. : \* *S Reynar . . . . . en* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 817) (voir **Appeltern**).

**Angermund**, voir **Stromberg**.

**Angy** ou **Augy** (Guillaume d'), sire d'*Ymonville* (Immonville), en partie, tient divers fiefs du roi de Sicile, duc de Bar, du chef de la châtellenie de Briey, 1462 : une fasce, accompagnée de trois merlettes. C. fruste. S. : deux griffons. L. : *S . . . . . me da . . . . .* (Lorr., *Briey*, B. 592, N° 243).

**Anglais** (l'). Guillaume d'*Inghelsche*, d'*Ingelsche*, dit de *Clercq*, et l'*Angele*, bailli, à Tubize, etc., d'Englebert d'Enghien, 1436, 42 : trois fascas et une aigle broch. T. d. : une dam<sup>le</sup>. L. : *S Guillaume lang . . . . .* (abb. de W.-B., c. 4007) (Fig. 9) (voir **Tibau**[1]t).

— *Jehan Langelet*, dit le *Clerq*, 1435; *Jehan Lengelet*, 1439, 40 n. st.), échevin du duc de Brabant, dans la franchise de Genappe; 1439, 40 : trois lions cour. ; au fr.-q. broch. de vair à trois pals. L. : *S Jehan le Engeliel* (C. C. B., c. 36 et 37).

**Angle**, voir **Onin**.

**Angleterre** (Eleanore d'), duchesse de Gueldre, 1339 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion (non cour.; queue simple) et un semé de billettes; au 2<sup>d</sup>, trois léopards, rangés en pal. L. : \* *S Alianore filie regis Anglie . . . . . isse ghelren et zutphanien* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 424).

**ANGULO** (*Johannes de*) (van den **Hoecke**?), échevin de Vilvorde, 1379 : trois macles (Brux.) (voir **Horicke**).

De cet écu au trois macles, scelle, en 1314, un autre échevin de Vilvorde : *Henricus S<sup>m</sup> ceels*, ou *S<sup>m</sup> coels*

(*Sereels*, *Sarceels*, *Serecoels*?). Son sceau porte cette L. : . . . *Henre . . . n der A . .* (Brux.).

**Anixhe** (Jean d'), échevin de Liège, 1268, 70, 9 : quatre membres de lion, deux mouvant du bord d. de l'écu, deux du bord s., accompagnés en pointe d'une fleur de lis. L. : *S<sup>m</sup> Iohais dei de Anis scabini leods* (C. de B.).

**Anlier**. Jean d'*Anly* et J.-F. de Monin (voir celui ci), écuyer, sgr. du Menil, décl. tenir, du roi de France, la sgr<sup>ie</sup> du Menil, mouvant du marquisat d'Arion, 1682 : une bande, chargée de trois fleurs de lis. C. : un chien braque iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>b</sup>).

**Anne** (Josse) sc. pour sa belle-mère, Elisabeth Dul-laert (fille de Michel), veuve, en dernières noccs, de Josse Anne, fils de Josse, et vassale du comte de Flandre, à Melsele, 1618 : une marque de marchand-monogramme. L. : *Ioos Anne fs Ioos* (Fiefs, l. 6961-7015) (voir **Elst**, **Zele**) (voir Fig. III).

**Annen** (Gilles), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> de Peteghem, 1468 : deux étoiles en chef et une rose, à six feuilles, en pointe (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 159).

**Annethorn** (Herman) cède une serve de sa terre de *Loerinch*, 1388 : trois ériers renversés. L. : \* *S Henri . . . . nethoren* (Duss., *Werden*, N° 97 1/2).

**Anneville** (Jean d'), sgr. de *Keures* (Kœur) et d'*Esc-lance* (Eclance), sc. un aveu de fief de Balthasar de Housse, écuyer, feudataire du duc de Lorraine, 1521 : d'hermine à la fasce, chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *Seil Jehan danneville* (Lorr., *Briey*, B. 593, N° 46).

**Annoque** (Pierre), conseiller du duc de Bourgogne, etc., et son receveur de Bewesterschelde, en Zélande, 1448 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes au bas, accompagnés de trois demi-vols, deux aux flancs, un en pointe. C. : un buste (?) entre un vol (C. C. B., c. N° 80).

**Anoul**. *Colar Hanouille*, échevin de Jodoigne, 1427 : une porte crénelée, sommée d'une tour, accostée en pointe de deux roses. L. : \* *S Colar Anovl* (M. Vanmerus).

**Anouwe** (*Impijn* van den), h. de la dame de Termonde, 1334 : une rose tigée, surmontée d'un lambel. L. : \* *S<sup>m</sup> Im . . . . a de Ano . . . meier v . . . . .* . . (*Zwijveke*).

**Ans[s]eau**, voir **Ansial**.

**ANSE** **E** *Johannes de Anse . e* (1), h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : type scutiforme ; cinq cotices. L. : \* *S<sup>m</sup> Iohannis de Anse . e* (B. N° 131) (voir **Henricus**, **Crokegem**).

(1) Ce nom, non cité dans l'acte même, est l'*alias*, soit de *Johannes dictus Projecomme*, soit de *Johannes de Betteghem*, vassaux du sgr. d'Assche.



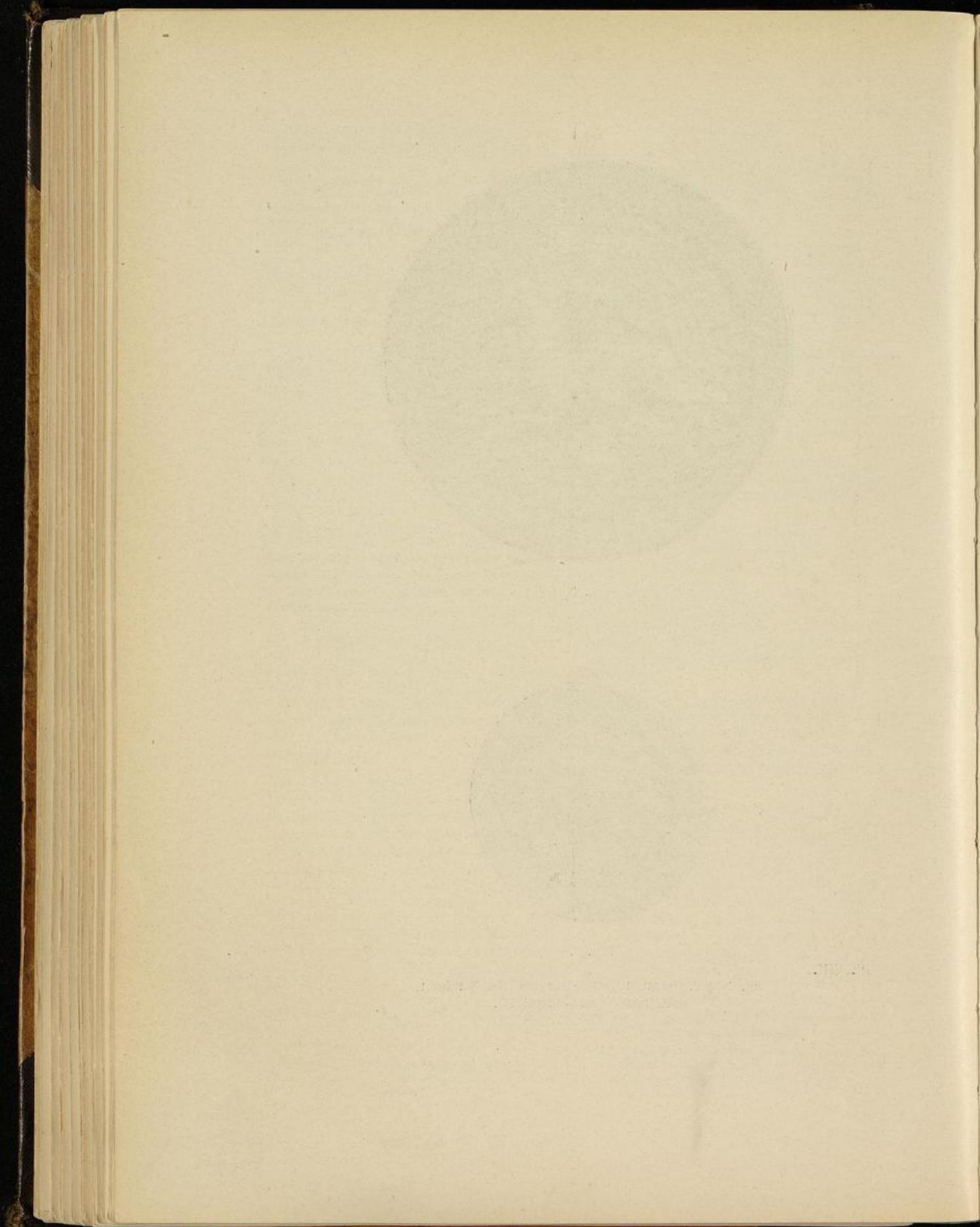
Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. VIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-sceau de Gilles Berthout,  
châtelain d'Oudenburg (1217).



**Anselino** (*Johannes ab*), abbé de l'église Saint-Pierre de Lobbes, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Cambrai, 1459 : type ogival ; Saint-Pierre, assis sous un dais ; à d., un prélat en oraison, contourné. Dans le bas, un écu : au chevron, accompagné de trois étoiles ; à la crosse abbatiale, posé en pal, broch. sur le chevron. L. : *S Iohis abbis mostery sancti Petri lobiensis* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

L'acte ne donne pas le nom de famille de cet abbé. Voir *Gallia christiana*, III, p. 88.

**Ansem**. *Henricus Ancem*, échevin de Bruxelles, 1281 : une fleur de lis florencée. L. : ★ *S He* . . . . . *sem* (Brux.).

— (*Johannes dictus*), *filius Johannis dicti Ansems*, échevin *illegitimus*, 1355 : une fasce, chargée de trois portes crénelées (ou châteaux) et sommée d'un lion iss. L. : ✠ *S Iohannis dci An . em* (Ibid.).

**Ansial**. **Ansiau**, **Ansseau** : Jean *Ansial*, maître de la cour de Saint-Lambert, de Liège, jugeant à Flawinne, 1486 : un soc de charrue, accostée en chef de deux roses. L. : *S Iehan Ans* . . . (Nam., Pauvres, 1026).

— Jean *Anseau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1493 : une gerbe. C. : un buste encapuchonné. L. : *S Iehan Anseau* (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, cartons ; chartes 884-980).

— Jean *Ansiau*, dit *Robau*, échevin de la haute cour de Temploux, 1495 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, accostée de six croissants contournés, 3 (2, 1) à s., 3 (1, 2) à d. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion naiss. C. : . . . . L. : *S Iehan Anci . . l* (Salz., c. 517).

— Nicolas *Anseau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1543, 4, 5, 7, 50-58 : un chevron, accompagnée de trois étoiles à cinq rais. S. d. : un griffon (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. II et I).

— Nicolas *Anseau*, même qualité, 1539, 60, 2, 3, 5, 7 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois arbres secs, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup>, une rose (Ibid., I et II).

— Jehan *Anseau*, même qualité, 1570 : même écu, la rose accostée de deux flammes (cour. à l'antique?) (Ibid., I).

— Jehan *Anseau*, même qualité, 1566 : même écu, avec cette différence qu'il est coupé-ondé de façon à ce que la ligne du coupé forme trois élévations, dont chacune est sommée d'un arbre sec (Ibid., II) (Fig. 10).

— Michel *Anseau*, même qualité, 1570, 3 : une bure de sanglier, surmontée d'une étoile qui est accostée de deux glands. C. : une tête et col de licorne (Ibid., I et lettre Q).

**Anseau** : Jean *Anseau*, même qualité, 1579, 80<sup>2</sup> 2, 4, 5, 7, 9, 90, 4, 5, 1601 : coupé ; au 1<sup>er</sup> une gerbe ; au 2<sup>d</sup>, une rose. C. : une gerbe. L. : *Seel Jean Anseau* (Ibid., I et II).

L'acte de 1579 est donné par les frères Jean et Michel A. ; (le sceau de Michel tombé). Par l.-p. du 12 février 1630 furent anoblis Jean-Bapt. et Michel A., frères, au port de ces armes : d'azur à la fasce (1) d'argent, accompagnée en chef d'une gerbe d'or et en pointe d'une quintefeuille du même.

— Simon *Anseau*, même qualité, sc. un acte donné à Beaumont, 1586 : un chevron accompagné de trois étoiles à cinq rais et une grande lettre S, broch. en cœur. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief de Beaumont).

**Anssen** (Corneille), échevin de Rotterdam, 1465 : trois grappes de raisin, non pamprées. S. : un aigle (U.).

**Ante** (*Colons li*), citain de Liège, 1307 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un semé de billettes. L. : ✠ *S Nicolai de Sci Serevacu* (B., N<sup>o</sup> 169) (voir **Saint-Servais**).

**Anthismes**. Lambert d'*Anthinne* et Jacques Gerlache décl. tenir, du roi de France : *une court d'hommes jugeantes a Mave* (Maffe) *en Condroz*, relevant de Durbuy, 1683 ; ils disent sceller de « leurs » armes, mais il n'y a qu'un cachet, en-dessous de la signature de J. Gerlache : un échiqueté, au chef (de la largeur d'une tire) plain (C. C. B., 45713<sup>b</sup>) (voir **Baré**).

**Anthoine**. *Jehan Anthonne dit des Loges*, h. de fief du Hainaut, 1480, 1506, 12, à Braine-le-Comte : trois pourceaux passants. T. : un ange. L. : *S Iehan Anthonne* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

— (Jean), échevin du monastère de Géronsart, à Erpent, 1529 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; *a*, un lion ; *b*, un écu. plain, surmonté d'un lambel ; au 2<sup>d</sup>, un monogramme, formé d'un A dont la barre transversale dépasse des deux côtés, et d'un I, broch., posé en barre (Mél., c. 156).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1544, 5, à Braine-le-Comte : un pourceau contourné, sur une terrasse, surmonté d'une clochette. S. d. : un griffon. L. : . . . . . *i Anthonne d des Loges* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

— (Michel), même qualité, *illegitimus*, 1529, 45 : trois clochettes. T. : un ange. L. : *S Michel Anton* (Ibid.).

— (Michel), même qualité, *illegitimus*, 1554 : trois clochettes, la 3<sup>e</sup> accostée de deux étoiles à cinq rais. T. s. : un ange agenouillé. L. : . . . *Michiel Anthoine* (Ibid.).

— (Maître Michel), même qualité, *illegitimus*, 1565 : trois clochettes. T. : un saint Michel, brandissant l'épée.

L. : . . . l me *Michael Anthoine* (Mons, H. de fief, l. *Braine-le-Comte*).

M<sup>re</sup> Michel A., fils de Vincent, devint conseiller au Grand Conseil de Malines et décéda le 7 juillet 1619. Il introduisit dans les armes le lion d'Antoing et portait alors : de gueules au lion d'or, accompagné de neuf clochettes d'argent, en orle. Ses descendants s'appelèrent *Anthoin*, puis d'*Antoing de Rochefort*.

**Anthoine** (Josse), bailli de la seigneurie de Steenhault, pour noble seigneur Louis de Celles, baron de ce lieu et seigneur de Steenhault, 1599 : deux bécquilles de Saint-Antoine en chef, une ancre de maçonnerie, la tige du milieu défaillante à s., en cœur et une étoile en pointe. S. s. : un aigle (Enghien) (Fig. 11).

— (Philippe), h. de fief de ladite seigneurie, sc. le même acte : trois bécquilles de Saint-Antoine et une ancre de maçonnerie (complète) en cœur (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1602, 8, à Braine-le-Comte : un chevron, accompagné de trois grelots. S. s. : un griffon. L. : *S Jean . . . hoine* (Mons, H. de fief à Braine-le-Comte, et M. Hanon de Louvet) (voir **Waitte**).

— (Jeanne), veuve de François Hartel Pasquier, sgr. d'*Amberloux* (Amberloup), décl. tenir, du roi de France, la sgrie d'Amberloup et de *Tilleu* (Tillet), relevant de la prévôté de Bastogne, 1681 : (écu en losange) parti ; au 1<sup>er</sup>, trois losanges, surmontés, chacun, d'une merlette ; au 2<sup>d</sup>, un cygne (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>a</sup>).

**Anthony** (Jean), alleutier de la cour allodiale de l'abbé de Saint-Trond, à Mielen-sur-Aelst, 1601 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix de vair ; au chef chargé d'une bécquille de Saint-Antoine ; au 2<sup>d</sup>, deux crampons, passés en sautoir (Ord.) (Fig. 12).

**Antonis** (Henri), échevin de la dame de Millen et de Nonnemilten, en ce dernier lieu, 1587 : parti ; au 1<sup>er</sup>, comme le 1<sup>er</sup> du précédent ; au 2<sup>d</sup>, un chevron (S. T., c. 11).

**Antoing** (Gilles d'), chev., h. du comte de Flandre, assiste à l'achat, par celui-ci, du château de Peteghem, 1286 : un lion et une cotice broch. L. :  $\text{✠}$  *S Gile dantoing* (Nam., N° 198).

— *Allars dantoinnez*, chevaliers, sires de *Brifuel* (Briffœuil) et de *Senéch*, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion et au lambel, à cinq pendants, broch. L. :  $\text{✠}$  *S Alardi de . . thonio militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :  $\text{✠}$  *contras Alardi militis* (Fl.).

Voir, sur lui, *l'Invent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS, N° 770.

— (Mgr. Henri d'), sgr. *dou Bughenot*, chev., h. du Hainaut, 1340 : un lion, Cq. cour. C. : un plumail, en pomme de pin. L. : *S Henri dantoig sign de Bughenos* (B., N° 566).

**Antoing**. Le même, 1344 : même écu. Cq. cour. C. : une queue de paon. L. : *S Héri d'aloing sires de Bughenoit* (B.).

Le sire d'*Antoingen*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.), portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'argent. Capeline de gueules. C. : deux cornes de bouf de gueules, garnies, chacune, à la pointe, d'une boule d'argent. Un sire d'*Antoenge* fut tué à Staveren (1345) ; GELRE dit de lui qu'il « *drooch den scilt van kele | een leeu dair in tot menigen spele | van ziltcer was hi . . .* »

Le [sire] *Dantoin* porte, d'après l'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCQ : de gueules à .I. d'argent rampant.

— Jean d'*Anthoing*, h. de Jean, sire de Calonne, 1403 ; Jean d'*Anthoing*, juge *cottier*, à Calonne, pour noble h. Roland de *Leuse*, sire de *Calonne*, 1453 ; tous deux : dans le champ du sceau, un maillet accosté de deux étoiles (Tournai, Chartreux IV, et Croisiers) (voir **Anthoine**).

**Antweiler**. *Henricus de Antcilre*, miles, se porte caution pour *Engelbertus dictus Nyth de Hytze*, miles, 1336 : plain ; au chef chargé de deux pals. L. : *S Henrici de An . . . militis* (Duss. Col., N° 1182).

— Thierry van *Antcilre* et *Greta*, sa femme, décl. que le margrave de Juliers leur a restitué leurs fiefs dont ils avaient été déchus, par suite de l'homicide commis par Thierry sur son frère Othon, sauf le patronat de l'église, qu'il tient de l'abbé de Saint-Maxime, à Trèves, l'eau coulante, relevant de l'archevêché de Cologne, et un fief mouvant de sire Winand de Rohr, 1345 : même écu, mais le 1<sup>er</sup> pal chargé d'une étoile. L. :  $\text{✠}$  *S Theoderici de Antcilre armigi* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 484).

— Sire Geerlac van *Antcilre*, *persona* (prêtre) de l'église de Geleen, 1377, 8 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs) ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S Gert . . .* (B.).

**Anvaing** (Roland van) tient d'Adrien van Rokeghem, sgr. de ter-Donet, etc., du chef de sa sgrie de ten-Doorne, à Elseghem, le bien de ter-Beken, avec ferme (environ 15 bonniers), 1480 : trois hamaides et un lambel brochant. C. cassé (Els.).

— Florent van), h. du comte de Flandre, dans sa sgrie de Peteghem, 1542 : trois hamaides, surmontées d'un lambel ; au filet broch. C. : deux aiguères affrontées. L. : *S Floreiiis va Anvaing* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 159).

— (Jean d'), h. de fief du Hainaut, 1560 : un contre de charrue, posé en fasce et incliné en bande, le tranchant en haut, la pointe à s., accompagné de cinq étoiles à cinq rais, 3 rangées en chef, 2 en pointe. T. : un h. sauv., brandissant sa massue. S. : *Seel Ihean . . vaing* (Mons, H. de fief).

**Apeaux de Wispelare** (Pertin), h. du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Bergues (-Saint-Winnoc), 1435 : une fasce, accompagnée de deux coquilles en chef et d'un croissant, surmonté d'une étoile, en pointe. T. : un ange. L. : *S Perli Apiaus de Wispelare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

**Apeldoorn**, voir **Kessel**.

**Apostole** (Jean), tient, de Gui van *Blaersvelt*, du chef de sa sgr<sup>ie</sup> de ten-Houte, un fief à Belleghem, 1502 : trois clefs et une étoile en cœur (Fiefs, N° 1285) (voir **Lapostole**).

**Appeltern** (Henri van), chev., a usé trois chevaux sous le duc Wencelas, dans la guerre de Flandre, 1357 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un anneau. C. : un bonnet arrondi, chargé d'un anneau et posé entre deux trompes, les pavillons en haut. L. : *S' Heinrici dei de Apelteren militis* (B.).

— (Robert van), chev., caution du duc de Gueldre et de Juliers, 1395 : même écu, mais sans l'annelet (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

— (Henri van), chev., sc. un acte du duc de Gueldre, 1406 : même écu, mais au lambel brochant. Cq. cour. C. : deux trompes, les pavillons en haut (Ibid., N° 640).

— *Johan van Apelteren to Peersingen* (Persingen) donne en fief à Thierry van Angeren *dat halve veerstat te Loen* (Loenen), 1419 : même écu, mais, au lieu du lambel, un crampon en chef. C. : comme Henri, 1406. Le cq. tenu par deux d'les, iss. de l'encadrement du champ du sceau (*Geld.*).

— (Henri van), sgr. de Persingen, investit Thierry van Angeren du même fief, 1440 : le même écu que Henri, 1406 (Ibid.).

— Charles d'*Apeltrie* (il signe : *C. d Apeltere*) grand-bailli de Vianden, sgr. d'Autel, décl. tenir, du roi de France, cette sgr<sup>ie</sup>, avec château, etc., 1681 : un sautoir échiqueté. Cq. cour. C. : comme Henri (1406). S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière ; la 1<sup>re</sup>, à trois pals, la 2<sup>de</sup> cassée (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>a</sup>).

Dans les chartes, les cinq premiers personnages de cette famille sont nommés : *van Apelteren*. D'après *GELDERHER Rubrecht van Apelteren*, Gueldrois, portait : d'or au sautoir échiqueté de gueules et d'argent. Capeline de gueules. C. : deux trompes d'argent, les pavillons en haut.

**Apremont** (forme ancienne, conservée par la famille : **Aspremont**) (*Goberz*, sire d'), tient, de Henri, comte de Bar, un fief à Briey et dans la *chastelerie*, 1235 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc. à la croix (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 8).

Les chartes à citer ici portent l'ancienne orthographe. *Le Roman du Châtelain de Coucy* (fin du xiii<sup>e</sup> s.) dit

d'un Gobert d'Aspremont : *De geules à la blanche crois | Estoit ses escus painturés. — Le Tournoi de Chauveney* (1285) donne à *Joffrois d'Aspremont* : *Darmes vermoules fu pares, | En lescu si com vos ores, | Ot une crois dargent asise; et, ailleurs : Cace fut dun samis vermou, | A une crois dargent desus.*

**Apremont** (Gobert d'); Henri, comte de Bar, décl. que je ne puis retenir nul des hommes Gobert d'Aspremont qui soient de *chastelerie de Briey*, ne dou *ban de Moustiers* (Moutier), qui est mes fiez, ne daileus en celle *chastelerie*, 1239 : type scutiforme ; une croix (Ibid., B, 591, N° 267).

— (Gobers, sire d'), donne un acte avec Jean, abbé de Châtillon, 1269 ; sc. une charte avec *Anries d'Arguel*, écuyer, 1269 : type scutiforme ; une croix (Ibid., B, 590, Nos 48 et 45).

— (Noble homme *Joffroy*, sire d'), écuyer, sc. un acte d'Erard de Briey, chev., et de sa femme *Aelis*, 1281 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une demi-croix, mouvant du parti ; au 2<sup>d</sup>, de ... à sept burelles. L. : *S' Gefroi daspremont escvier* (Ibid., N° 59).

— (*Juyfrois*, chevaliers, sires d') fait savoir qu'*Alous*, ki fu *fius Rogier deslemmes* (d'Elesmes), a déclaré, devant lui et ses hommes, n'avoir rien à réclamer du chef des acquisitions faites, par l'abbaye de Bonne-Espérance, envers ledit Rogier, son père ; mai 1282 : type équestre, le bouclier et la housse : à la croix. C. : un éventail. L. : *S' ofrid. dni . . . . montis milit.* C.-sc. : écu à la croix. L. : *S' Gt s'dni asperis (!) montis* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

— *Jehan Dappremont* (*Dappermont*), *maistre du tonlieu a Bruges de ma dame la contesse de Ligney*, etc., receveur de sa sgr<sup>ie</sup> de *Beaupré-lez-Bruges*, 1446 ; reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour le comte de Saint-Pol, 1453, 4, 5, 63 (n. st.) : trois merlettes. L. : *S Ian dappermont* (C. C. B., Acquits de Lille, l., 22, 51, 52, 378).

— *Beatrice daprimont*, dame de *Rolleis* (Rollé), veuve de Jean de *Bollant*, reçoit une rente sur *Bastogne*, 1528, 30, 1 : dans le champ du sceau, deux écus ; A, une croix, cantonnée de vingt croisettes ; B, une croix. L. : *S Bea . . . . daprmot* (C. C. B., Acquits de Brab., 2030<sup>bis</sup>).

**Aqua** (*magister Jacobus de*), *clericus, legum professor*, 1296 (n. st.) : trois lions léopardés, rangés en pal. L. : *S Jacobi de Aqua le . . . . . ssor . . (Fl)*.

Voir sur lui *l'Invent. analyt.*, par le BARON JULES DE SAINT-GENOIS, N° 802.

**Aras** (Jean d'), h. de fief du comte de Hainaut, 1393 : une bande frettée (*Nam.*, Nos 1241-2).

**Ardembourg** (Pierre), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, trois anilles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron accompagné de trois trèfles; au 4<sup>e</sup>, un bateau en chef et trois (2, 1) anilles en pointe. S. s. : un lion (Mons, H. de fief).

— (Gaspard), même qualité, 1625 : un chevron, accompagné en chef à d. de trois (2, 1) trèfles, à s. de deux poissons adossés, surmontés d'un croissant tourné et en pointe ... (cassé) (Ibid.).

Les d'Ardembourg de Gibiecq portent : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une rose; à la bordure (simple).

**Ardeneal**, voir **Ville**.

**Ardenne** (Pierart d'), h. de fief d'Antoine d'Enghien, sgr. de Saintes et du Pont, en sa cour de Saintes, 1487 : un lion. L. : *Pier . . . dardenne* (abb. de W.-Br., 4007).

— (François d'), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1610, à Mons : un arbre arraché et un cerf en arrêt, broch. T. s. : un ange (saint ?) (B<sup>on</sup> de Royer de Dour).

**Ardinghen** (*Arnoldus de*), chev., échevin de Saint-Trond, 1360 : le haut de la partie d. de l'écu est cassé; on ne voit plus que quatre (1, 2, 1) fleurs de lis; il y en avait probablement six (3, 2, 1) (S.-T., c. 3<sup>bis</sup>) (voir **Rossum**).

**Arenberg**. *Johannes, Burggravius Coloniensis*, 1278 : type équestre, à senestre; le bouclier à trois roses. L. : *S Iohannis bvrgravii . . . nsis*. C.-sc. : écu à trois roses. L. : *contras Iohis bvrgravii col* (Arch. de la ville de Cologne, N° 437).

— *Goedert van Arberch*, bâtard, prête serment de fidélité au duc de Brabant qui, par l-p. données à Trèves, 24 avril 1429, l'a nommé chef du bailliage, château et pays de *Spremont* (Sprimont), à la place de sire Baudouin *van Monijardijn*, à qui feu le duc Antoine les avait engagés, moyennant 3800 fl. du Rhin, 24 avril 1429 (!) : une fasce échiqueté (de deux tires), sommée d'un lion iss.; au filet broch. L. : *S Godefridi nalis (= naturalis) de Arberghe* (B.).

— (François, par la grâce de Dieu duc d'), duc d'Aerschot et de Croy, prince de Porcéan et de Rebecque, etc., 1638 : trois roses. Cq. timbré du bonnet de prince. C. cassé. L'écu entouré du collier de la Toison d'Or (fort endommagé) (M. Paris) (voir **Chos, Evesque, Humbeek, Mark**).

Et non : fleurs de néflier, comme on blasonne à tort, les quintefeilles (voir *Introduction*, p. 130-1). D'après GELRE, le sire d'*Arberch*, vassal de l'Empire, porte : d'or à trois roses (quintefeilles), de gueules, boutonées de l'écu. Capeline de gueules. C. : un écran échancré de gueules (!), chargé de trois roses d'or, boutonées de l'écran, les pointes de l'écran garnies, chacune, d'une boule d'argent, ornée d'une touffe de plumes de coq de sable.

**ARENBOELE** (*Gerardus et Gozwinus dicti de*)<sup>7</sup> *fratres Sophie*, femme de *Johannes de Walenoye*, sc. un acte de celui-ci, 1348; Gérard : de . . . à six burelles et au lion broch. L. : *S Gerardi d'Armbol*. Gossuin : de . . . à huit burelles et au lion broch. L. : *Goswini de Arembol* (Duss., *Werden*, N° 124).

**Arends**. *Pieter Arens*, receveur de Termonde, 1396 : une fasce, accompagnée de deux merlettes en chef et d'une étoile à cinq rais en pointe. C. : deux têtes et cols d'aigle, affrontés (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70-71).

— (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à *Lebbeke*, 1430 : une rose (Fiefs, N° 3902).

— (Simon), fils de Pierre, tient, du château de Termonde, un fief à *Hamme*, 1430 : une fasce, accompagnée en chef de deux merlettes et en pointe d'une rose. C. : une fleur de lis (?) entre deux têtes d'animal (aigle ?), affrontées, sur de longs cols recourbés (Ibid., N° 3749) (voir **Beer, Leerman**).

— *Jan Arents zoen*, échevin de *Zierikzee*, 1450 : un oiseau (C. C. B., c. 465).

— *Heijll Arndts*, veuve d'*Arndt Jacobsz, Jacob Arndtz, Willem Thoenisz*, mari d'*Evertgen, Rutger Arndts, Beell Arndtsz dochter, Arndt Jacobsz, gebrueder, suster ende swager*, ont, pour eux-mêmes et pour *Willem Arndtsz*, leur fils, frère et beau-frère mineur, vendu à Jean van Bronkhorst et à Marguerite van *Oije*, sa femme, une terre à *Lent* (Overbetuwe), 1549; *Heijll* : trois annelets, mal ordonnés. *Willem Thoenisz* : une ancre, l'anneau en bas. *Rutger* : un poisson, posé en pal, accompagné en pointe d'une coquille (?). *Beell* et *Arndt*, tous deux : une rose. Le sceau d'un *Jacob Arndtsz*, témoin, est tombé (*Geld.*).

**Arendsnest**. *Petrus de Arennest*, échevin de Bois-le-Duc, 1448, 9 : trois têtes et cols d'aigle L. : *S Petri de Arenest scabi*  $\bar{\bar{}}$  *Buscod* (Helmond et S.-G.).

**Arenthal**, voir **Rolman**[n].

**Arffe** (Godefroid van der), bailli héréditaire de l'archevêque de Cologne, 1371 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) panelles (Duss., *Col.*, N° 915).

**Argenteau**. *Reynaldus de Erkenteel*, miles, *castellanus limburgensis*, s'engage, moyennant 1318 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à quatre chevaliers (*una nobiscum*) et 98 écuyers, dans la guerre (*iam mota*) entre les rois d'Angleterre et de France, 16 août 1338; *venerabilis vir dominus Reynaldus de Erkenteel* sc. pour *Rigaldus de Meylem* (Melen) qui, avec *Arnoldus de Boelsbeke* (Bombaye), tous deux *armigeri*, s'engage, moyennant une somme totale de 10 livres, à servir le duc Jean III dans ladite guerre, 12 janvier 1339 (n. st) :



Fig. 1.

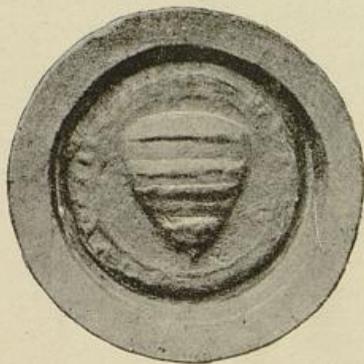
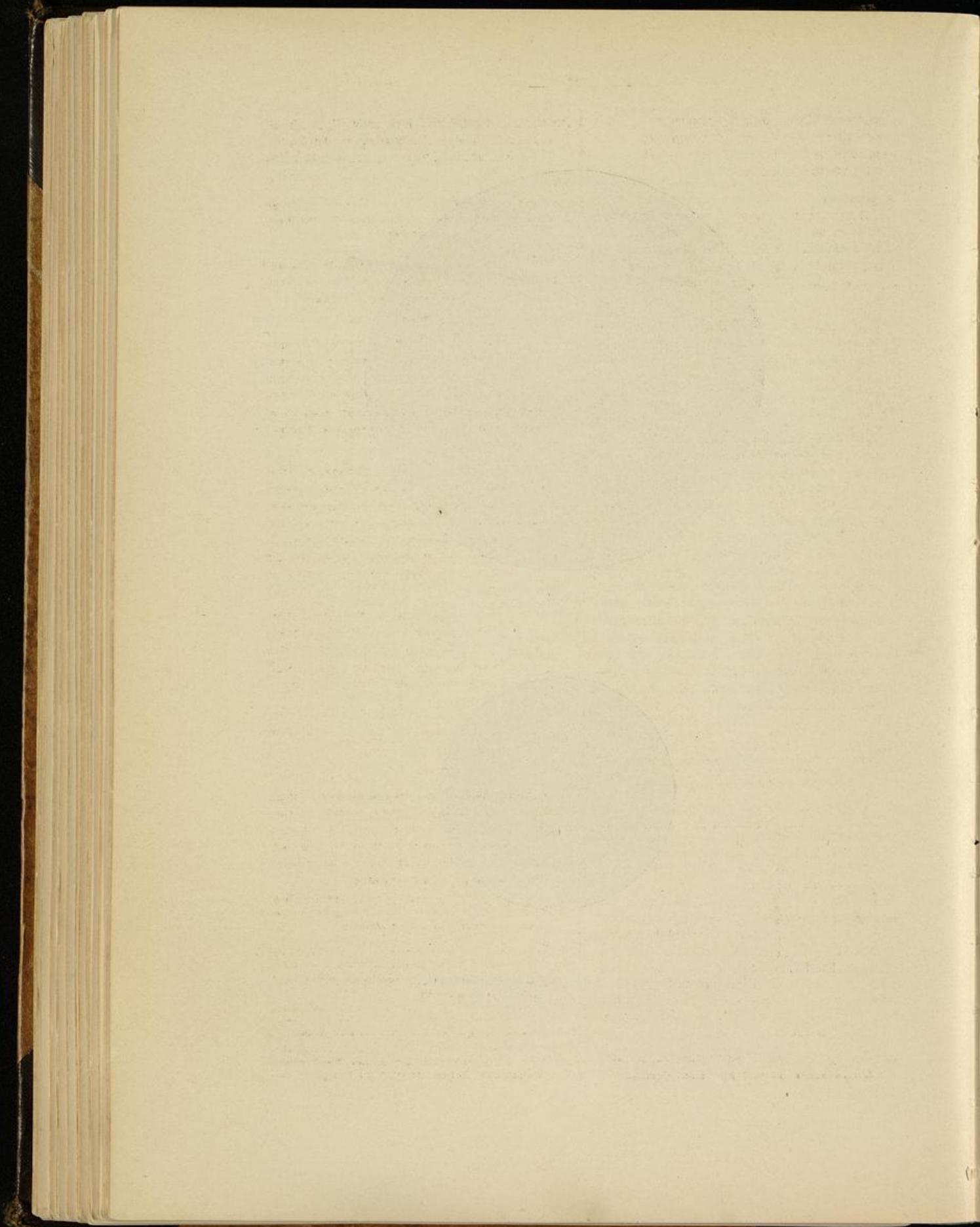


Fig. 2.

Pl. IX.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Eustache de Grammene,  
chambellan de Flandre (1220).



une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de quatre croisettes tréflées, au pied fiché. L. : *S' Renardi de Argetea militis* (B., Nos 451 et 479) (Fig. 13) (voir **Merode**).

**Argenteau.** *Renardus de Argenteal, miles*, inféode à Thierry, comte de Looz, dix bonniers de terre in *territorio de Wintershoven*, 1347; une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : \* *S' Renardi de Argeteail* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 503).

— *Renar, sire d'Argenteal*, sénéchal de Limbourg, 1348 : même écu, mais les croisettes, au pied fiché, potencées. L. : \* *S' Renardi de Argeteail mil* . . . (Duss., *Stavelot*, N° 89).

— (Jean, sire d') et Renier d'Argenteau, sire de Houffalize, frères, reçoivent du Brabant un acompte (guerre de Gueldre), 1387; Jean : même écu, mais les croisettes, au pied fiché, pattées. L. : \* *S' Johan d'argenteal*. Renier : un peu fruste; une croix, chargée de quatre coquilles et en cœur d'un fermail rond, ladite croix cantonnée de douze croisettes (simples). C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L. : *S' Renar de Hoffaldis* (B.).

— (Guillaume-François, comte d'), chev., etc., décl. tenir, du roi de France, la sgr<sup>ie</sup> d'Ochain (au pays de Luxembourg, comté de Chiny), *pairerie* du comté de Montaigu, avec les villages d'Ochain, de Pair et de Clavier et les hameaux de Petit-Bois, de Ponthoz et de la Vault (Val)-Tibermont, avec château à donjon, etc., 1684 : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées. L'écu sommé d'une cour, à 9 perles. C. : un buste, vêtu de l'écu, coiffé d'un chapeau d'abbé. T. : deux h. sauv., appuyant leurs massues sur l'épau ext. (cachet) (C. C. B., 43713<sup>b</sup>).

D'après GELRE, qui le cite parmi les Liégeois, le *here van Arkenteel* portait : d'azur à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules (les croisettes ont été oubliées). Le cq. d'or. C. : un buste barbu, vêtu d'azur, le dos marqué d'une croix d'or, terminé en volet et coiffé d'un chapeau, légèrement aplati, de gueules, garni de quatre boules de sable, soutenant, chacune, un petit plumail du même, deux au bord, deux sur la coiffe du chapeau.

**Arguel**, voir **Apremont**.

**Ariaensz** (Ariaen), échevin de Rotterdam, 1530 : deux glands, tigés et feuillés, mouvant de la pointe, accompagnés au point du chef d'une étoile. C. : un gland (?) entre un vol (U.).

**Arkel.** Jean, sgr. de *Arcke*, chev., 1293 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : *S' Iohannis dni de Arkel* (Holl.).

— (Jean, sgr. d'), chev., 1299 : même écu. L. : \* *S' Iohannis militis dni de Arkel* (Mons. *Hainaut*).

**Arkel** sire Arnould van *Arcke*, chev., 1293 ; h. du comté de Hollande, sc. une lettre au roi d'Angleterre, 1297 : même écu, brisé en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L., 1297 : . . . *Ar* . . . . . *is* (Holl.).

— (Le sgr. d'), banneret, sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : même écu que Jean. L. : *Sigillum Iohanni* . . . . . *kel* (Ibid.).

— *Die here van Erkel*, 1361 : dans le champ du sseau, un lion assis, coiffé d'un casque cimé d'un vol chargé de deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : *Sigillum secreti mei* (Ibid.).

— Jean, évêque de Liège, 1367, 8, 70 : sseau rond ; un évêque, tenant sa crosse de la main gauche, derrière un écu fruste, accosté de deux écus, chacun tenu par un homme (?), le 1<sup>er</sup>, à deux fasces bretessées et contre-bretessées (Arkel); le 2<sup>d</sup>, à sept (4, 3) losanges (non accolés) (S. T., c. 18 et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Othon, sgr. d'), promet, à son cher sgr. et parent (*neve*), sire Florent van *Wevelichoven*, évêque d'Utrecht, son aide contre tous, et de ne pas faire cause commune avec le sgr. de *Vijanen*, son fils, ses frères et sire Etienne van *Nijenveld* (Nijveld), sauf de l'aven dudit prélat, 1379 : même écu que Jean, 1293. L. : \* *Sigillum Ottonis domini de* . . . . . (*Utrecht*).

— (*Willem, soen tot*), appelle le duc Renaud de Juliers et de Gueldre *onse lieve herre ind oeme*, 1412 : même écu, les fasces surmontées d'un lambel. L'écu soutenu par un ange, assis derrière lui. L. : *S' Wilhelm de Arkel* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 705 1/2).

— Le même, 1412, 3 : même écu. Cq. cour. C. : un vol de l'écu, mais sans le lambel. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *Sigillum Willem soen tt Arkel* (Ibid., Nos 706, 708 1/2).

— Damoiseau Waleran van *Airckel, brueder tot Hoekulom* et sgr. de Waardenburg, échevin de Tuil, 1517. écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fasces bretessées et contre-bretessées; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals de vair; au chef de quartier plain (Waardenburg) (*Geld.*) (voir **Eijll**, **Oem**, **Schelle**).

Dans l'acte qu'il scelle, comparaissent : d<sup>me</sup> Thierrette van *Ymmerseel*, veuve de Jean van *Hacfflen*, avec ses tuteurs Waleran et Othon van *Hacfflen*.

Voici, d'après GELRE, les armes du sire d'Arkel (Holl.) : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules. Volet de sable semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent (petit-gris au naturel). C. : un vol de l'écu.

*De Grimbergche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) donne au *here van Ercke* : *Van silvere met caeschen twee | Van kelen, min no mer, | Gecasseleert rikelijc sijn* (II, 4703-5). Sire Othon, sgr. d'*Erckele*, relève, du Brabant : *cillam de Wezele supra Renum* (Wesel) (compte S<sup>c</sup>-Jean 1384 - S<sup>c</sup>-Jean 1385; C. C. B., N° 17144, P 177 v<sup>o</sup>).

**Arcken**, *Henricus de Archa*, échevin de Bruxelles, 1304 : trois croissants. L. :  $\text{✠ S Hen}$  . . . . .  
*Arca* (G., I, et Brux., voir **Boetsaert**).

**Arckenbout** (Corneille, fils de Louis), échevin de Rotterdam, 1636 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un croissant tourné; au 2<sup>d</sup>, trois béquilles de Saint-Antoine. L'écu suspendu à une longue lanterne, tenue, par un h. sauv. imberbe, appuyant sa massue à terre, placé à s. de l'écu (U.).

**Arcolay**, voir **ERKELEY**.

**Arlon**. Arnould, prévôt d'Arlon, 1324; *Arnoldus de Arluno* sc. un acte de Henri de Kerpen, 1343 : un léopard lionné. L. :  $\text{✠ S Ar}$  . . . . . *scabini arlunensis* (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, N° 21) (voir **Colpach**).

**Armoises** (Philippe des), jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 1068 m., 1374 : un gironné de douze pièces; écu. en cœur, parti de . . . et de . . . L. : *S P . . . . . e des Armoises* (B.).

— (Robert des), chev., jadis prisonnier *illeg*; i. t. : 1007 1/4 mout., 1374 : même écu, mais l'écu. en cœur plain. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S messire Robert de . . . moises* (B.).

— (Richard des), chev., jadis prisonnier *illeg*; i. t. : 766 2/3 mout., 1374 : même écu (écu. plain). Sans timbre. L. :  $\text{✠ Mors Richards chevalir}$  (B.); 1377 : même écu. C. : deux plumes d'autruche. Le cq. tenu par un léopard lionné et un renard. L. : . . . *Ri . . . . des Ermoise* c . . . (B.).

— (noble homme sire Philippe des), chev., sc. pour Gérard de *Hellesaint*, écuyer, jadis prisonnier à ladite bataille, 1378 : même écu que Philippe, 1374 (l'écu. parti). C. : deux boules, chacune sommée d'une plume (?). L. :  $\text{✠ S Philippe de Ermoizes}$  (B.).

Les trois Armoises et Gérard de *Hellesaint* combattirent sous la bannière du comte de Saint-Pol.

— Philippe des *Hermoises*, écuyer, sgr. de la « forte-resse » de *Guixadville* (Gussainville), vassal du duc de Lorraine et de Bar, du chef de la ville, ban et sgr<sup>ie</sup> d'*Auffladville* (Affléville), etc., 1487 : même écu que Robert, 1374 (l'écu. plain). C. : deux boules, chacune sommée d'une plume d'autruche. L. : *S Philippe von Sarmoy*s (Lorr., *Briey*, B, 593, N° 12).

— (Christophe des), écuyer, sgr. de Hannoncelle, etc., tient du duc de Calabre, de Lorraine, etc., du chef de la prévôté de Briey, au nom de d<sup>lle</sup> Yde des Armoises, sa belle-mère, veuve, une partie de la sgr<sup>ie</sup> d'*Anffleville* (Affléville), etc., 1536 : même écu que Philippe, 1374 (l'écu. parti). C. : quatre plumes d'autruche. L. : *S Xpofe des Armoisse* (Ibid., N° 82).

— Claude des *Hermoyses*, écuyer, sgr. de Fléville et

de Lixières, en partie, tient du duc de Calabre, etc., des fiefs dans ladite prévôté, 1551 : même écu (l'écu. parti), timbré d'un chapeau d'ecclésiastique. L. : *Clavde des Armoises* (Ibid., N° 98) (voir **Custines, Orey**).

**Arnemuiden**. Dame Marie van *Aernemuden*, femme de Nicolas van *Borselen*, chev., sgr. de Brigdamme, 1401 : parti; au 1<sup>er</sup>, une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais (Borssele); au 2<sup>d</sup>, plain; au chef chargé de trois aigles. S. : deux lions (C. C. B. N° 113).

— Gilles d'*Ernemuide*, écuyer, sgr. d'*Ingies* (Engis), feudataire du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut et de Hollande, 1421 : plain; au chef chargé de trois aigles. C. : une tête et col de bœuf (*Nam.*, N° 1354-6) (voir **Trazegnies, Wissekerke**).

GELRE donne ainsi le blason d'un sire Gilles : d'or, au chef de gueules, chargé de trois aigles d'or. Le cq. d'or. C. : une tête et col de taureau d'argent, langué et accorné de gueules, le col entouré d'un bourrelet d'argent.

**Arnhem** (*Henricus dictus van*), *judex in Duffia* (« de Duffel », en Gueldre), 1330 : dans le champ du sceau, une demi-aigle, défaillante à s., et une demi-fleur de lis, défaillante à d. L. :  $\text{✠ S Henrici de Erne}$  (Duss., *Bedbur*, N° 21<sup>bis</sup>).

— (La ville d'), 1371 : dans le champ du sceau, une aigle éployée (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

— (Winant van) sc. un acte du comte de Gueldre, 1406 : une aigle (simple) (Ibid., N° 640).

— (Thierry van), écuyer, 1410 : même écu. L. : *Sigillum Dirick vā Aernem* (Ibid., N° 670).

— (Les échevins d'), 1509 : une aigle éployée (N.-D., Anvers; *capsa rer. extraord.*).

— *Officialis reverendi domini praepositi Arnhemensis ac archidiaconi in ecclesia traiectensi*, 1552 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un cheval passant (Assendelft); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix cantonnée de douze merlettes (**Haarlem**); un lambel broch. en chef sur l'écu (S. T., c. 13).

— (Zeger van), membre du corps équestre de la Veluwe, 1556 : une aigle (!). Cq. cour. C. : une aigle (entière) (*Geld.*).

**Arnoldi** (*Willelmus, filius*), échevin de Bruxelles, 1267 : dans le champ du sceau, trois coquilles. L. :  $\text{✠ S Willielmi filii A}$  . . . . . (Brux.).

**Arnoldus**, *villicus et advocatus et scabinus aquensis* (d'Aix-la-Chapelle), *qui dicitur Parvus Arnoldus*, 1315 : un fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée à d. d'une étoile. L. : *S Arnoldi dicti Parvi Arnuldi* (S. T., c. 5<sup>bis</sup>).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu à trois

fascies. » Voir : *Arnoldus Parcus, der Stammvater des Geschlechts von Palant (Zeitschrift des Aachener Geschichtvereins, 1894).*

**Arnsberg.** *Godefridus, comes de Arnsberg* (1), au nom de son fils, Henri, et de la femme de celui-ci, *Hadewigis*, renonce aux biens de *Barme* (Barmen), vendus, par le comte Louis de Ravensberg, à Henri de Limbourg, comte de Berg, 1244; sc. un acte de *Heidenricus de Thune*, 1251 : type ogival; dans le champ du sceau, une aigle. L. : *Sigillum dni Godefridi comitis de Arnsberch* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 22 et 32).

(1) Et non *Arnesberg*, lecture de LACOMBLET, *Urkundenbuch*. GELRE donne deux fois les armes du comte d'Arnsberg, parmi celles des Colonais. Les voici : de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or, les ailes chargées, chacune, d'un bâton tréflé du même. Volet de l'écu, doublé d'azur. C. : un vol de sable, la partie inférieure semée de feuilles de tilleul d'or, renversées, et chargé d'un disque de l'écu, broch.

**Aroud** (Jean), tient du château de Furnes un fief à *Sinte Woubourgh*, 1405 : un arbre, posé sur une terrasse, accompagné à s. d'un croissant (Fiefs, 1 Nos 983-1009).

**Arquennes.** *Reniers, sires darcane, chevaliers*, arbitre entre l'abbaye de Bonne-Espérance, d'une part, et noble homme *Jehan, seigneur de Felluy* (Feluy) et la ville de Feluy, d'autre part, 1318, à Feluy : un lion. L. : *S Re . . . . . Ar. en . . . . .* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

**Arras.** B., *Atrebatensis castellanus*, sc., *apud Rikevore*, février 1200 (n. st.) : type équestre; le bouclier vergeté, à deux burelles broch. L. : *Sigil . . . . . astelani* C.-sc. : écu aux mêmes armes (le vergeté est ici de 14 pièces). L. : *S Balduvini castlani A* (1) (Fl.).

— (Guillaume, avoué d'), sc. avec le précédent, 1200 (n. st.) : type équestre; le bouclier à six cotices et à deux burelles broch. L. : *. . . . . ad . . . . .* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *S Secretu Wil-t- advocati* (Fl.) (voir *Aras*).

D'après l'armorial du xiv<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARQ, Mgr. Baudouin d'Aras portait : *de gueules à un chief d'hermine*, et Mgr. Guillaume d'Aras : *semblablement*.

**Arrentières** (Jean d'), chev., reçoit pour lui-même, son frère Gauthier, Renardin de Robert-Espagne, Everard de Villemorien, Husson de Varney et d'autres une indemnité pour avoir été faits prisonniers à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, 1374 : une cotice, accompagnée au canton s. d'un écu. fruste, muni d'une bordure componée. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux tubas, soutenant, chacune, un panache de plumes de coq. L. : *S Jehan de Arrentiere* (B.).

**Artaise.** Thomas d'Artois, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 373 1/3

mout., 1374 : cinq annelets. L. : *S Thomas darta* (B.). 1378 : même écu. L. : *. . . Thomas dairt . . .* (B.).

**Artaise.** Jean d'Arthaise, jadis prisonnier à la même bataille, i. t. : 560 mout., 1374 : cinq annelets et, entre les deux premiers, un petit lambel G. : une tête et col de lion, garnie de deux annelets, entre un vol. L. : *S Jehan dartaize* (B.); il sc. pour Nicolas de Vienne, prisonnier à la même bataille, 1378 : même sceau (B.); à un reçu qu'il donne avec ledit Thomas, en 1378, il appose un autre sceau : cinq annelets, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Jehan dartaize* (B.).

Tous deux, ils avaient combattu sous la bannière du comte de Saint-Pol.

Sur les deux sceaux, peu artistiques, les lambels sont plutôt des pals retraités; d'ailleurs, en règle générale, les sceaux de la région en cause sont loin d'être des modèles de composition et de gravure.

**Artet.** J.-J.-J. *Dartet* cachète une lettre, sans date, du milieu du xviii<sup>e</sup> s., d'un écu à trois flèches, posées en pal et rangées en fasce (M. G. d'Artet-Godin, à Liège).

— Frère Alexis Dartet, R. P. au Val-Benoît, porte dans le champ de son cachet, fermant une lettre de 1780 : (sans écu) trois flèches, non empennées, renversées, attachées à un lien, posé en chef (Ibid.).

— J.-J.-J. Dartet cachète une lettre, datée de Namur, 1792, de l'écu décrit ci-dessus. C. : un lion iss. (Ibid.).

Le héraut d'armes Constantin Bouheller décl., dans un acte, daté de Namur, 1691, que la famille d'Artet, originaire de la province de Namur, est fort ancienne et honorable, portant : « un escusson de gueules à trois fleches d'or, posées en pal, armées et empennées d'argent ». C. : « un lyon, armé et lampassé de gueules, cour. d'or ». Lambrequins : sable, argent et gueules.

Cette déclaration fut donnée à la réquisition de Jean d'Artet, sgr. de Pré-le-Comte (près Floreffe) et à la Grande-Herbatte (à Emines).

Un descendant de celui-ci, François d'Artey, maître des postes à Namur, époux de Marie de Wetz, avait relevé ces deux fiefs, le 25 avril 1609, en suite du décès de son beau-père, François de Wetz (STAN. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*).

**Artevelde** (*Woitins* d'), bourgeois de Gand, 1297 : dans le champ du sceau, une fleur de lis, sommée de deux oiseaux adossés, regardants. L. : *S Weiti . . . . . elde* (Fl.).

— (Guillaume van), bourgeois de Gand, doit à Henri de Jaghere, à Louvain du chef de Jean, fils de sire Philippe van Herpe (Erpe), 38 écus de Flânde, et promet de lui céder un paiement dû à sa femme (à lui, Guillaume) *Zicane*, 1376 : trois chapeaux pointus, à large bord, garni de lanières, passées en sautoir. L. : *S Wilh . . . van Ar . . . . . de* (B.) (Voir *Abelijn, Vos*).

**Artus** (Jehan), lieutenant de l'abbesse du *Repos Nostre-Dame de Marquette demplies la ville de Lille*, en toutes ses terres et sgr<sup>ies</sup>, 1505 : trois couronnes, rangées en pal. C. : un vol (V<sup>te</sup> Des-maisières).

— (Daniel), le jeune, h. de fief de la même, 1565 : mêmes écu et C. (Ibid.).

**Arundel**, Richard, comte d'*Arundel*, caution du roi d'Angleterre, envers le duc du Brabant ; Brux., 1339 : un lion. L. : *S Ricardi comitis d'Arundel* (B., N° 530).

GELRE donne ainsi l'écu du comte *van Arundel* : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules au lion d'or ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, échiqueté d'azur et d'or.

**AS**, voir **Walraven**.

**Asbeck**, Thierry van *Asbecke* et *Blydeken*, sa femme, tiennent, de l'abbaye de Werden, *dat qued to Bollenbecke, horende in den hoff to Helderinckhusen*, 1463 : une bande de six losanges, accompagnée à s. d'une bande de quatre losanges. L. : *... ich van Aisb ...* (Duss., *Werden*, n° 108) (Fig. 14).

— Godert van *Asbeck*, dit *Pinsquaet*, fait, avec ladite abbaye, un échange de serves, 1493 : même écu, mais les losanges non accolés. L. : *S Goert van Asbich* (Ibid., N° 97 c) (Fig. 15) (voir **Stratman**).

**Asberg**, *Theodericus de Asborch, scabinus in Moerse*, 1329 : dans le champ du sceau, un château. L. : *S Th de Asbry scabi de Morse* (Duss., *Orange-Moers*, N° 11).

— *Bernt van Asborch*, caution pour Hadevige, veuve de Jean *Baeke*, chev., et ses deux enfants, Henri et Marguerite, qui vendent, devant les échevins de Moers, à Jean Clopper et à sa femme, Aleyde van *Dongherade*, leur *hof tu Embrich* (Emmerich) et leur *hof tu Vrymersheym*, « *Heynen Elzben hof* » *gheheyten*, 1374 ; h. du comte de Moers, 1384 : une tour. L. : *S Bernardi de Aysbrch* (Duss., *Werden*, N° 147, et Duss., *Orange-Moers*, N° 43).

*As[s]che[n]berg* (Munster, porte, d'après GELRE : d'argent ; au chef de gueules chargé de trois besants d'or.

**Azewijn**, Gérard van *Asewijn*, chevalier, caution de Renaud, comte de Gueldre, 1349 : cinq cotices (*Wassenaer*).

— Renaud van *Aiswijn* (*Aijswijn*) a fait, avec le comte de Clèves, un accord au sujet de ses moulins près d'Emmerich, 1413 ; drossard d'Emmerich, 1417 ; h. dudit comte, 1418 : cinq cotices. Sans timbre, en 1415. C., en 1417, 8 : une tête et col d'ours, entre deux pattes d'ours. L. 1417, 8 : *S Reynalt vā Aeswijn* (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 726, 46, 56).

**Azewijn**, Guillaume van *Aeswijn*, chev., *erffhaefmeister* de Gueldre, 1501 : même écu. Cq. cour. C. : un renard issant (*Geld.*).

— Renier van *Assewijn*, suzerain investit Gisbert van *IJzendoorn*, pour Catherine van *IJzendoorn*, femme de Hubert de *Kock*, de dimes sous *Deile* (Deil), 1537 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête et col d'animal (renard ?) entre deux membres d'aigle, posés en chevron renversé (Ibid.) (voir **Hees**).

D'après GELRE, *Jan van Aeswijn* portait d'argent à cinq cotices de gueules.

**Asch** (-en-Campine), Jean van *As*, et *Assche*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 1416 mont., 1374, 6 : une croix engrêlée, chargée en cœur une étoile à cinq rais. L. : *S Her Ian van As* (B.).

**Ascheberg**, voir **Asberg**.

**Aspelaere** (Olivier van) remet, pour noble seigneur Gabriel de Jauche, chev., sgr. de Mastaing, baron d'Eijne, sgr. d'*Aijschove*, *Welden*, etc., un dénombrement de fief relatif à la sgr<sup>ie</sup> de *Welden*, relevant du château d'Alost et sise à Elst, 1549 : une croix pattée, alésée, cantonnée de quatre croissants. C. : un buste, coiffé d'un béret, garni d'une plume (Fiefs, N° 4860).

Dans l'acte, ce nom est tronqué en *van Haspere* ; le sceau porte : *van Haspelare*.

**Asperen** (Jean van), sgr. de *Voirst* (Voorst) et de *Keppel*, 1426 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois croissants, le 1<sup>er</sup> chargé d'un besant, ou tourteau ; au 2<sup>d</sup>, trois chevrons (Voorst). C. : une tête casquée (*Geld.*).

— (Othon van) et van *Vueren*, échevin de *Tuijll* (Tuil), 1559 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. Cq. cour. C. : . . . . T. d. : une femme sauv. S. s. : un lion (Ibid.).

GELRE donne ainsi les armes du *here van Asperen*, dans la suite du « duc » de Hollande : d'argent à trois croissants de sable, le 1<sup>er</sup> chargé d'un anneaulet d'or. C. : une tête barbue de sable, aux longs cheveux, en guise de volet, et coiffée d'un chapeau arrondi d'or. Un *heer van Asperen* fut tué à Stavoren, en 1345. GELRE lui donne : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules, surmontées à d. d'une merlette de sable : *van zilver ... van keel toe baren getinneert*. | . . . . | *Een maerle int hoof van den scilde van sabel* . . . .

**Aspremont**, voir **Apremont**.

**Assebroeck**, *Vir nobilis Baldevinus de Arsebroec, miles*, 1287 : une cotice (chargée . . . ?), accompagnée de six roses, en orle. L. : *S Baldevin darssebroec chevalier* (Fl.).

— *Min here Boudene, here van Arsebroec, redder*, h. du comte de Flandre, 1309 : une bande, chargée

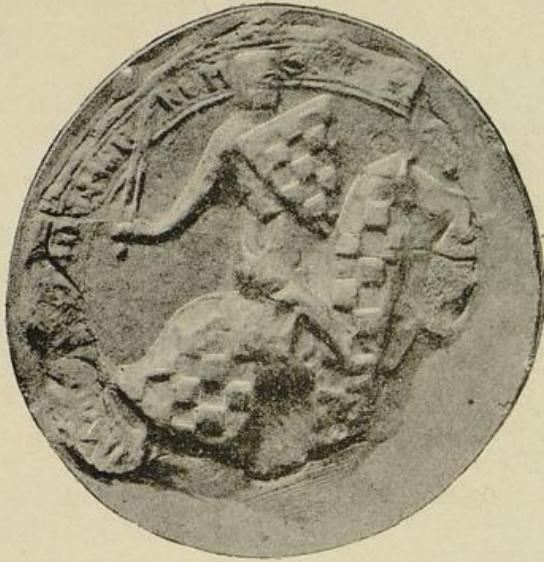


Fig. 1.

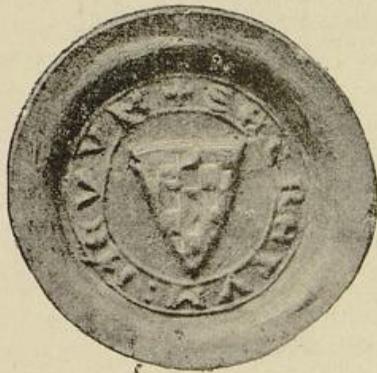


Fig. 2.

Pl. X.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Eustache de Grammene,  
chevalier, chambellan de Flandre,  
sire d'Oudenburg (et de Merckem) (1258).



1871



UNIVERSITÄTS- UND  
LANDESBIBLIOTHEK DÜSSELDORF

11

11

de trois aigles. L'écu adossé de deux dragons rampants, adossés. L. : ✠ *S' Baldeuini de Arsebrove militis* (Fl.).

Voir l'*Invent. analyt.*, par le BARON J. de SAINT-GENOIS.

**Asselin** (Jean), prêtre, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Bar-le-Duc, 1464 : dans le champ du sceau rond, un saint Pierre, assis ; au bas, un écu : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *Seel Jehan Asselin* (Lorr., Briey, B, 392, N° 249).

**Assendelft** (*Bertout, here tot*), chev., 1418 : un cheval passant. Cq. cour. C. : un bonnet pointu entre deux faucilles adossées. T. : deux h. sauv., sans massues, iss. du cadre du champ. L. : *S' Bertouts hen va Assendelf ridder* (Duss., Clèves-Mark, N° 770).

— (Gérard van), chev., sgr. d'*Emskerck* (Heemskerck), premier conseiller du roi en Hollande, et Florent van Assendelft, chev., sgr. de Goudriaan, témoins au contrat de mariage de leur parent Gérard van Poelgeest, 1544 ; tous deux : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un cheval passant ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix cantonnée de douze merlettes (**Haarlem**). Cq. cour. C. : un cheval iss. entre un vol (*Geld.*) (voir **Arnhem**).

**Assenois**. Jean d'*Asnoy*, écuyer, tient, du roi de France, une « maison franche » à Prouvy et dépendant de cette sgrie (qui appartient au comte d'Assel), 1681 : une fasce, chargée de trois merlettes et accompagnée en pointe d'une étoile à cinq rais. L'écu sommé d'une tête et col de héron et accosté de deux palmes (C. C. B., 45713<sup>e</sup>).

**Assesse**. *Jehans d'Assesse*, h. du comte de Namur, 1353 : trois roses ; au fr.-q. broch., chargé d'un écu, à trois piles. L. : ✠ *S' Jehan dassetse* (Nam., N° 780) (Fig. 17).

— *Godefridus d'Assche*, armiger terre *Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, pour 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : de . . . à l'écuss. plain ; surmonté d'un lambel, chacun des trois pendants chargés d'une rose (?) broch. L. : ✠ *S' Godefrin de Horbisv* (**Horbaix**) (B. N° 507).

**Assevent**. *Nicholes dasueng* a vendu à l'église de Bonne-Espérance un fief qu'il tient, à *Asueng*, de Jean, sgr. de Barbençon, 1263 : un burelé et une fasce broch. L. : . . . . . *lom (!) Nicholai de As . . . . .* (Mons, abb. de Bonne Espérance).

**Assche**. *Johannes, dominus de Molnem* (Molhem), oncle et h. de fief de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : une fasce et un sautoir broch., chargé de cinq coquilles. L. : ✠ *S' Iohis de Ascha dni de Moelnem* (B., N° 431).

— *Robertus, cantor ecclesie beate Gudile bruxellensis,*

1309 : une fasce, chargée de deux fleurs de lis, p. c., un sautoir broch. sur la fasce et une 3<sup>e</sup> fleur de lis, p. c., broch. en cœur sur le sautoir. L. : ✠ *S' Rob'ti de Asca can' brucell* (Duss., Jul.-Berg, N° 195) (Fig. 16).

**Assche** (Gérard van), chanoine de ladite église, 1337 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce et un sautoir broch. ; au 2<sup>d</sup>, trois fleurs de lis, p. c. (B.).

— (Robert van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse* ; i. t. : 765 mout., 1374 : une fasce et un sautoir broch., chargé en cœur d'un anneau. Le cq. recouvert de la peau d'une tête de cheval. L. : *S' Rob'ti de Ascha milit dni de . . . t* (B.).

— (Jean van den), prisonnier *illeg*, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 269 mout., 1374 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, ledit lion chargé au bas d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Iohannis dci ua de Assche* (B.).

— (*Egidius dictus van den*), échevin de Vilvorde, 1409 : même écu, sans l'étoile. C. : la partie sup. d'une tête d'âne, entourée d'un bourrelet. L. : *S' Egidi . . an de Assche* (Brux.).

— (Jean van), sgr. de Merxhem et de Hamme, et sa femme, Cornélie van *Bergen*, dame desdits lieux, 1423 ; le mari : une fasce, un sautoir broch. et un lambel broch. C. : . . . . S. : deux chiens braques. La dame : parti ; au 1<sup>er</sup>, les armes du mari ; au 2<sup>d</sup>, fruste (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 3).

— (Les échevins de la *poirt d'*), 1442 : un lion. S. : un h. sauv. velu. L. : *Sigillum op . . . . . Asca* (E. G., 212).

— Henri IV, abbé d'Affligem, 1451 : dans le champ du sceau rond, un saint Pierre ; dans le bas, un écu : à la fasce et au sautoir broch. (*Afflig.*).

— (Jean, sire d'), trésorier du Brabant, 1455 : même écu. C. : deux cuissards (ou grèves). S. : deux chiens braques. L. : *S' Iohis de Griberg dni de Asscha militis* (B.).

— *Adrianus de Ascha, magister communitatis*, à Bruxelles, 1489 : échevin, 1490 : même écu, brisé en cœur d'un anneau. C. : un vol (?) (E. G., I. 364) (voir **Breedem, Grimberghe, Horn, Sestich, Steen**).

GELRE attribué au *here van Assch*, cité parmi les Flamands : d'or à la fasce d'azur et au sautoir de gueules broch. *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) dit, à propos du *here de Assche* : *Sijn tornekeel dat was van goude, | Ende van keelen, also hi woude, | Van . . X. stucken, na sijn behoorte* (I, v. 4638-40). Ce nom d'*Assche* ne serait-il pas une mauvaise leçon ?

**Assoele** (Robin), échevin de Léau, 1341 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., à trois maillets (*Léau*, Nos 37 et 38).

L'inventaire imprimé blasonne : « écu besanté, au franc canton quatre maillets. »

**Astenet**. Thibaut van *Astenheyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 856 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'une étoile de cinq rais et accompagnée de six croissants (merlettes ?) en orle. L. : . . . *tie* . . . *an ops* . . . (B.).

**Ath** (Jean d') h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1625 : un griffon. S. s. : un lion (B. R., C. G., portef., N° 2221).

**ATHIN** (Guillaume d'), échevin de Liège, vers 1390 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'une aigle (1) et en pointe d'une aigle contournée. Ecuss. en cœur, au lion. L. : . . . . . *me* . . . . . *n* . . . . . (C. de B.).

**Atrive**. *Clarembaus d'Auterive*, chev., 1294 (n. st.) : trois roses. L. : . . . *arebaldi de Alta ripa Nam.*, N° 260).

— D<sup>lle</sup> *Richarde d'Auterive*, fille de feu *Clarenbault*, sire d'*Auterive*, chev., doit au comte de Namur, une redevance annuelle de 530 (1) muids d'épeautre, pour son assenement sous toute la pairie (2) d'*Auterive de le terre et de Briginley* (Bergilers), 1337 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois roses ; au 2<sup>d</sup>, une croix engrêlée. L. : *S' Richarde daterive* (Ibid., N° 583).

(1) L'inventaire imprimé porte, à tort, 150 muids.

(2) Et non : « prairie, » version de l'inventaire imprimé.

— (Noble h. messire *Clarembaud*, sire d'), vend au comte de N. une rente de 200 muids d'épeautre à *Altrive*, Avin, Hosden, Bergilers, etc., 1359, et une autre rente, en 1360 : trois roses. L. : *S' Clareboldi dni de Altaripa mil'* (Ibid., N° 840).

**Atzerath**. *Johan van Asenrode*, ridder, de l'aveu de son fils Jean, vend à Gérard, comte de Juliers, *unsen wilbant die gelegen is tuschen der Masen, der Svalmen ende der Netten*, 1322 : une fleur de lis (Duss., *Jul.-Berg*, N° 277).

**Attenhoven**. Henri d'*Hottencurt*, 1235 : armorial ; un chevron et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : *Sigillum Henrici de Ottencurt* (Heijl., N° 107) (voir **Cloet**).

Voir *Attenhoven*, par ALPH. WAUTERS (Bull. de la Soc. roy. belge de Géographie, 1884).

**Attenrode**. « Gillis » van *Aetrode*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 97 mout., 1374 ; dit sceller de son propre sceau : une bande, chargée en chef d'un marteau et en cœur de . . . (autre marteau ?) et accompagnée de six coquilles en orle. L. : *S' Ghiselbertus de Aterode* (B.).

**Attenrode** (le baron d') tient, suivant partage de 1741, une rente sur la baronnie de Perwez, 1753 : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de more (de Man). L'écu cour. S. : deux léopards lionnés, tenant chacun une bannière, la 1<sup>re</sup> fruste ; la 2<sup>de</sup>, à deux fascées et à la bande broch., chargée de trois écus.(1) (Daneels), ladite bannière munie d'une bordure (Av. et dén., N° 7311).

Ces trois écus., trop petits pour en pouvoir distinguer les meubles, représentent les armes des Berthout : d'or à trois pals de gueules.

**Au[we]**. *Paewyn van Aa*, écuyer, caution du sire de Schleiden, 1366 : un losangé. L. : . . . *S' Pauli* . . . *Au* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 785).

**Au[e]**. *Lodewicus de Auwe*, miles, h. du sgr. de Heinsberg, 1333 : un lion et une bande broch., chargée de trois feuilles de nénuphar (besants ?). L. : *S' Lodewici de Awe* (Ibid., N° 375).

**Aubigny** (Raoul, sire d') et Guillaume d'Aubigny, son oncle, chevalier, s'engagent à payer 4000 livres d'escalins que Gui, comte de Namur, a promis au comte de *Monref* (*Mouref* ?), à *Patrice*, comte de la *Marche*, chevaliers, et à Guillaume de Douglas, écuyer, pour eux-mêmes et *aucuns chevaliers et escuiers d'Engleterre*, sortis du château d'Edimbourg, 1335 ; Raoul : fruste ; Guillaume : une fascée de quatre fusées et une cotice broch. L. : . . . *Guil-lam d'abigni le* . . . (Nam., N° 566).

**Aubremont**. *Thery daubermont* reçoit, pour lui et son fils *Willemet*, une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1444, 7 : une fleur de lis florencée, surmontée de deux annelets. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés, accroupis (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 391).

— (damoiseau *Adrien d'*), sgr. de Masnuy-Saint-Pierre, ter *Donct*, *Rokeghem*, etc., 1590 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fleur de lis épanouie ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un rencontre de boeuf. C. cassé. S. : deux griffons (Els.) voir **Dierijns, Rijsselinck**.)

**Aubry** (*Gerars de*), provos de *Aymeries*, 1326 : trois croissants. L. : *art dav* . . . (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

**Audenarde**. *Jehans*, dis sire d'*Audennarde*. sires de *Rosoit*, donne un extrait du testament de *me chiere fille Marie*, jadis dame de *Niveve*, . . . femme mon signor *Jehans de Neela*, chev., 1277 ; sc. en 1280, 93 : type équestre ; le bouclier et la housse, à un fascé. Dans le champ du sceau, des roses (quintefeilles). L. : *S' Iohis dei dni de Avdenarde dni d'Roseto*. C.-sc., 1277, 93 : écu à trois roses (Rosoy). L. : *clavis sigilli* (*Ninove* : Mons, *Hainaut* et Fl.).

— (*Ernous d'*), chev., 1282, 5 (n. st.), 92 : type

équestre; le bouclier et la housse à un fascé, brisé d'un lambel. L. : ✠ *S' Arnulphi de Avdenarde* . . . . *tis*. C.-sc., 1285 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Arnulphi* . . . . *e Avdenarde* (Fl. et Tournai Chartrier).

**Audenarde.** *Mehaus*, femme dudit Jean, *vidamesse* d'Amiens et dame de *Pinkegni* (Picquigny), 1293 : type ogival; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un fascé, à la bordure (simple); B, un fascé (sans bordure). Chaque écu entre deux roses, 1 en haut, 1 en bas. L. : *S' Mathild vicednē Ambian dne Pinconū d'Avdenard' ∩ d'Ros* . . . . C.-sc. : un écu parti; au 1<sup>er</sup>, une rose en chef et une demi-rose en pointe, mouvant du parti; au 2<sup>d</sup>, un fascé. L. : ✠ *clavis sigilli Mathild' dne d'Avd'* (Fl.).

Sur les écus du sceau, les fascés sont de six pièces; sur le contre-scel, le fascé en compte huit.

— (*Ysabella de*), *domina de Dusenmeyr* (Dossemer), donne une obligation au sire de Heinsberg, 1315 : type ogival, dame debout, tenant sur le poing gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un fascé, brisé d'un lambel; B, une croix, chargée de cinq coquilles (Mortagne). L. : . . . *Isabellis de Avdenarde dne de Rvme* . . . (= Rumes) (Duss, *Jul.-Berg*, N° 232).

— *Jehan Doudenarde*, h. de fief du bourg de Bruges, 1396 : une croix, chargée de cinq hures de sanglier (l'écu, seul, est resté intact) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38) (voir **Grammene, Lummen**).

Dans le *Viel rentier* d'Audenarde (xiii<sup>e</sup> siècle), l'écu du seigneur est représenté : fascé de gueules et d'or (N° 16; comp. N° 158, 160 et 161). GELRE attribue au burgrave d'*Oudenaerd* : le même écu. Le cq. d'or. C. : une tête barbue sur un col allongé, cheveux et barbe d'or, coiffée d'un chapeau pointu de gueules, terminé en une petite boule, cannelé sur le devant, penchant en arrière, retroussé d'argent.

**AUDENGYS** (Hughes van), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 646 mout., 1374 : trois roses. L. : ✠ *S H* . . . . *encignis* (B.).

**Aufsess.** Frédéric van *Opsetz*, et *Ofsets*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée du duc de Brabant; i. t. : 1016 mout., 1374; donne au fisc du duché quittance pour son frère Burchard, 1376; sc. des quittances, 1377 (n. st.), 79 : une fasce, chargée d'une rose. L. : *S Friderici daufsez* (B.).

— Burchard van *Opsetz*, jadis prisonnier à Bäsweiler sous le duc Wenceslas, 1376 : même écu. L. : ✠ *S' Borgart van Ovfsees* (B.) (voir **KUNSTAT**).

**AULE** (?), *Robin Daule*, écuyer, conseiller du duc de Brabant, ayant eu à réclamer du chef de rançon payée aux Anglais qui l'avaient fait prisonnier à Azincourt, où il combattit sous feu le père du duc, et du chef d'une créance de feu Pierre *Dorreville*

(Orville), son oncle, maître d'hôtel du duc, 2304 1/2 cour de France, sur lesquelles il a reçu 300 cour., se décl. satisfait par 1500 cour., dont 1000 sur la recette de *Pontieu* et 500 sur celle de *Mortaigne*; 8 novbr. 1426 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fretté; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois gerbes. C. cassé (tête barbue?). L. : *S Robin Daulle* (B.).

**Aulent** (Guillemot), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1325, 6, 7 : trois roses. S. : un aigle (Mons, *S<sup>te</sup> Waudru*, I et II).

**Aumosnier** (Martin l'), h. de fief du Hainaut, sc. des actes relatifs au couvent du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1446, 9, 50 : un chêne arraché. L. : *S Martin Laumonier* (Tournai Chartreux, II et IX).

**AUNOIT**, voir **Daunoit**.

**Aupaix** (Pierre), habitant Mons, tient, à Binche, un fief de la sgr<sup>ie</sup> de ce nom, 1537; h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1593 : un soleil. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10480; Mons, H. de fief).

**Aupatin** (Georges), avocat de la cour de Mons, 1636 : une fasce onnée, chargée de trois merlettes et accompagnée de trois (2, 1) étoiles. C. fruste (E. G., l. 368).

**Ausseloos.** *Vrancke van Auseloe*, échevin de Léau, 1493 : un chevron, chargé de trois maillets penchés et accompagné en pointe d'une étoile. L. : . . . . . *nis de . . . . . abi leven* (*Heijl.*) (voir **Schrijnmakers**).

**Autel.** *Waleran van Alt[a]eren*, chev., reconnaît que Gauthier Pipenpoij et Michel de Leeuw ont payé dans son auberge « *in de Catte* », à Bruxelles, 1363 1/2 vieux écus, pour dépenses faites, par lui et ses compagnons, depuis son entrée au service du duc, jusqu'au 10 mai 1357 (guerre de Flandre ?); sc. d'autres reçus, 1357 : une croix, cantonnée de dix-huit billettes (5, 5, 4, 4); écu. en cœur, fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée à d. d'une merlette. L. : *S' Wal . a . i de Altari* (B.).

Entre autres, pour *Hucet van Zeebornen* (Septfontaines), écuyer, qui reçoit une indemnité pour ses dépenses faites à Malines, où il avait été prisonnier (1357).

— (Hues, sire d'), se porte garant pour Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché de Luxembourg, 1374; sc. un reçu de Jean *Dels*, écuyer, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le duc Wenceslas, 1374 : une croix, chargée en cœur d'une rose et cantonnée de quatorze billettes (4, 4, 3, 3). L. : . . . v . . . . *de Altari* (B.) (voir **Elter, Lerzy, Rochefort**).

HEMICOURT parle d'un *Monss. Houwe Saignor d'Atey et Senissalle delle Dukeit de Luxenborch*.

**Autre-Église.** *Walterus d'Autreglise*, armiger terre *Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant,

dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois losanges et une cotice broch. L. : *S Wtier datrgliese* (B., N° 507).

**Autriche** (Gérard d'), évêque de Liège, duc de Bouillon, etc., 1349 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. Cq. cour. C. : un panache de plumes d'autriche. S. : un lion et un léopard lionné (S. T., c. 13).

**Auvelais**. *Gilchon d'Aveloes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 92 mout., 1378 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton de trois (2, 1) roses (besants, tourteaux?) et dans chacun des autres cantons d'un oiseau. L. : *S' Gille de Tergnies* (B.).

**Auvergne**. Guido, évêque de Cambrai, 1329 : type ogival; fruste et cassé; au bas, à s., un écu. au gonfanon (Duss., *Jul.-Berg*, N° 339).

**Auwrijn** (Thierry), arbitre pour Huijgman Tegnagel, dans un différend avec sa mère Elisabeth, veuve de Jacques Tegnagel, 1501 : trois fleurs de lis, chacune enclose d'un anneau; un fr.-q. broch., chargé d'un oiseau. S. s. : un aigle (*Geld.*).

**Avelant** (Gérard), chev., échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un fascé et un bâton broch. (S. V., c. 3<sup>bis</sup>).

*Le Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu à trois fascés et bandé. »

**Avelin**. *Jaquemes Davelin*, échevin de Tournai, 1348 : un sautoir, chargé de cinq besants ou tourteaux. L. : *✠ Sa.el Jakemon davelin* (Tournai, Chartrier).

**AVELOES**, voir **Walhain**.

**Avennes** (*Demiselle Maigne d'*), veuve de Jean Cauwelier, reçoit de la ville de Tournai une rente pour son fils Jacques Cauwelier, 1407, 8; trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas; au chef chargé de trois étoiles à six rais. L. : *Seel demis . . . da . en . . .* (Tournai; Quitt.).

— (Jacques d'), 1404. 8 : même écu, mais, les étoiles à cinq rais. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes de bœuf. Un léopard lionné et un h. sauv., sans massue, tiennent le eq. L. : *S Ja . . mon dauennes* (Ibid.).

**Avernas**. *Arnoldus, dictus Verron* (1) *de Evernas, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : une aigle, un bâton broch. et une étoile (?) en cœur, broch. sur le tout. L. : *✠ S' Ernov Wenron* (B., N° 510).

(1) Et non *Verrons*.

— Martin *Devernas*, héritier de Henri *Diskeren*, son frère, tué à Basweiler, sous la bannière de Gode-naerts, 1374 : un contre, posé en bande, la pointe en bas. L. : *. . . Marte damgen . . .* (B.).

**Avesnes**. *Walterus de Avennis* sc. un acte du comte de Flandre et de Hainaut, 1200 : type équestre; le bouclier à un bandé. L. : *Sigillum Wa . . . . . esnis*. C.-sc. : un écu, pyriforme, bandé. L. : *✠ S Walleri de Avesnis* (Mons, Conseil de Hainaut).

— (*Walterus, dominus de*), vient de faire un accord avec la ville de Tournai, 1236 : type équestre; le bouclier et l'écu du e.-sc., à un bandé. L. de la face : *✠ Sigill' Walleri d . . . . . vesnis* (Tournai, Chartrier).

— *Bauduins davesnes, sires de Beaumont, et Felicitas, dame de Beaumont, sa feme* (citent : *nostre chiere cousine et nostre chiere nieche Marie, damoisele de Mortaigne*), 1288; le mari : type équestre, le bouclier, l'ailette et la housse, à un bandé. C. : un éventail. L. : *✠ S' B . . . . . de Avennis domini de Bellom . . . . .* La femme : type ogival; dame debout; à d., un écu bandé; à s., cassé. L. : *. . . . . dni Baldvini de A . . . . .* C.-sc. : un écu parti; au 1<sup>er</sup>, fascé de . . . et de vair (8 pièces), au bâton broch. (Coucy); au 2<sup>d</sup>, un bandé. L. : *✠ Secretum meum* (Ibid.).

— (*le sauvaul as causes de le ville d'*), Hainaut, employé par *les manbours de le maison del ostelerie d'Avesnes*, 1361, et appendu, ensuite, à une charte de 1373 : un bandé (B.).

— Jean d'), h. de fief du comte de Namur, 1384 : trois broyes (Nam., N° 1466).

**Avezaath**. *Arnoldus de Avezoeth*, échevin de Tjfla (Tiel), 1439 : un lion cour., naiss. (*Geld.*).

**Avets** (**Anets**?), voir **Limminghen**.

**Avilliers** (Gérard d'), sire de Mars-la-Tour et de Commercy, tient du roi de Sicile divers fiefs au duché de Bar, 1506 : une croix, chargée en cœur d'une croisette pattée (?) et accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une fleur de lis (?). C. : une croisette entre un vol et à s. un . . . (?). L. : *S' Girart d'Avillier*. D'après une note, au verso de la charte, il était bailli de Saint-Mihiel (Lorr., *Briey*, B., 593, N<sup>os</sup> 36-37).

**Avin** (*Gobins d'*), maire et échevin du Feix, 1453 : trois roses. L. : *Saiel . . bin d . . in* (Nam., Salz., 516).

— *Gobien*, et *Gobins d'Avin*, et *d'Aving*, h. de fief du comte de Namur, 1362; receveur des mortes-mains, 1362 : un losange et une rose en chef, et une autre rose en pointe. L. : *. . . obin daviin* (Nam., N<sup>os</sup> 925-7).

— (Guillaume d'), échevin de la haute cour du Feix, 1493 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois piles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce entre deux burelles. C. : un vol (Nam., *Pauvres*, 1022-3).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

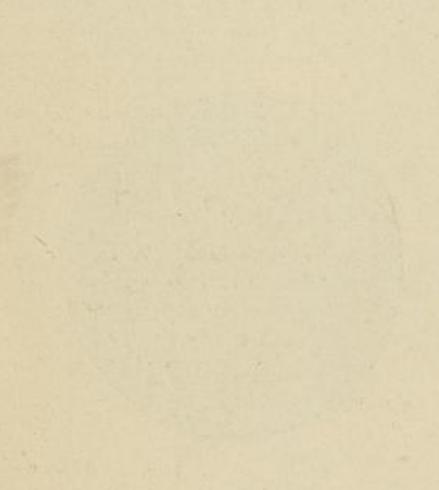


Fig. 4.

Pl. XI.

Fig. 1. Sceau de Jacques d'Enghien, chevalier (1267).  
Fig. 2. Sceau de Guillaume, sire d'Eltz (1268).  
Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Nicolas de Condé,  
chevalier, sire de Morialmé (1278).

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.



**Avionpuits.** Thomas d'Avilhonpuiche, écuyer, reçoit, du Luxembourg, une rente sur Durbuy, 1386 : trois macles, le 3<sup>e</sup> sommé d'une fleur de lis. L. : ✠ *Temas davelonp'* (B.).

*Henricus de Astenoir (ESNEUX) et Wilhelmus de Avilhonpuiche, fratres, armigeri,* sont cités dans un acte du 13 novbr. 1297 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de l'égl. Saint-Lambert de Liège*, p. 541.

**AVRENDOREN** (*Rixio, miles de*), échevin de Tirlemont, 1287 (n. st.) : trois pals retraits, chargés, chacun, de trois roses, ou coquilles (?). L. : ✠ *S' Rixonis mil. . . . . then* (S.-G.).

**Awan** (Everard d'), gentilhomme et h. jugeable en la salle de Sa Maj. à Bastogne, décl. tenir, du roi de France, une maison, etc., à Vaux, prévôté de Bastogne, 1681 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'hermine, les mouchetures posées en bande. C. : une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>c</sup>).

**Awans** (Guillaume Wilkar d'), écuyer, échevin de

Liège, vers 1420 : de vair ; à l'écu. burelé, chargé d'un lion cour. (?), broch. L. : . . . . *ilhe . m . . . . esk . de Lige* (C. de B.) (voir **Hognoul, Crisnée, Wavreïs**).

GELRE donne ainsi les armes de *her Jan van den Awans* : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur, et un semé de billettes. C. : uge tête et col de lion de l'écu, entre un vol de gueules.

**Axel.** *Philips van Axsele*, chev., 1309 : un chevron. L. : ✠ *S' Philippi de Axella mili* (Fl.).

— *Philips*, chev., fils dudit Philippe, 1309 : un chevron et un lambel broch. L. : ★ . . . . . *pi de Axcele militis* (Fl.).

— *Woutre*, chev., frère du précédent, 1309 : un chevron, chargé de trois feuilles de tilleul. L. : ★ *S' Walteri de Axella milit* (Fl.).

Voir, sur ces personnages, *l'Invent analyt.*, par le BARON DE SAINT-GENOIS, N° 1200.

**Axpoele**, voir **Oste**.

## B

**Baal.** *Henricus de Bala, miles*, vend, avec *Franko de Berke* et d'autres, certaines juridictions au comte G. de Juliers, 1311 : une fasce, accompagnée de trois (2. 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : *S' Henrici de Bale militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 203).

**Baar.** Frédéric, sire de *Baere*, décl. avoir vendu à Renaud, duc de Gueldre, *dat gherichte tot Velp (Velp) ende dat halve gherichte tot Oijsterbeke* (Oosterbeek), etc., 1342, 18 mars ; Frédéric, sire de *Bare*, conclut, avec le comte de Moers, Gérard van Herlaer, Gisbert, sire de Bronkhorst et de Batenburg et Jean van der Kemnaden, un traité d'alliance contre le duc de Gueldre, 1351 : une bande. L., 1342 : *S Frederici domini de Baere* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 584, et *Geld.*).

— *Here Henric van Baere*, oncle du sire de Baar, 1342 : une bande, chargée en cœur d'un h. posé en barre. L. : ★ *S Henrici . . . are* (Arnhem, *loc. cit.*).

— *Here Arnd van Baere*, parent (*neve*) du sire de Baar, 1342 : une bande et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *Sigill Arnoldi de Bare mi . . . is* (Ibid.).

— Thierry van *Baer* sc. le traité d'union des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une bande. C. : une

tête et col de lévrier de l'écu. L. : *Sigillum Diric de Baer* (Arnhem, *Rekenk.*).

**Baar.** Frédéric van *Bair*, écoutète de Moers, 1500 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande (Duss., *Orange-Moers*, N°s 106-7) (voir **Moers, Vos**).

GELRE donne ainsi le blason du *here van Baer*. Gueuldrois : d'or à la bande de gueules. Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'or, langué de gueules.

**Baarle, Baerl**, etc. *Wygerus de Barle* s'inféode à Godefroid, sire de Heinsberg, 1321 : plain ; au chef d'hermine et à la bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Wiere de Barle* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 273).

— *Godevert van Barle*, écuyer, sc. les actes des frères *Godevert* et *Wouter van Delf*, ses parents, 1333 : une fasce onchée-entée. L. : ✠ *S' Godefridi de Barle* (B., N°s 293 et 294).

— *Johan van Barle (cerbaer man)* sc. pour les fabriciens de *Barle* (Baerl), qui le disent : *onse naber ende medekerspelsman*, 1406 : une fasce, surmontée de trois lions (Duss., *Orange-Moers*, N° 51).

— Jean et Corneille van *Barll* (son sceau est tombé) sc. la convention entre les frères van Boholz et